

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. P.-A. TSCHUDI,
président, ouvre la séance.**

Sont présents: Mmes et MM. J. BALLAMAN, Y. BOCCARD, G. BORDRY,
J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER,
A. DE MITRI, C. DESPOND, J.-M. DEVAUD,
S. DE WECK HADDAD, Mme P. DI SANTOLO, P. DOUDIN,
R. ECUYER, J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET, P. HAMANN,
J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, J.-P. KIRSCHMANN,
Y. LE CHEVALIER-DE-PREVILLE, J.-P. MOURARET,
J. REVILLET, C. ROEDER, D. SCHWEIZER, M. SPRECHER,
K. STAFFLER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI, J.-C. WYSS et
L. ZWICK-MERCHAN.

Est excusée: Mme E. BALLAMAN

Mme M. BOGET, maire, et MM. J.-C. DUCROT et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2005.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.
5. Délibération relative à la modification du régime des zones de construction du lieu-dit Les Vergers et du centre sportif (av. de Vaudagne, rte de Meyrin, av. Louis-Rendu) – plan No 29'483-526 (projet No 21/2005).

6. Délibération relative à l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone affectée à de l'équipement public au lieu-dit Les Vernes) – plan No 29'049-526 (projet No 22/2005).
7. Résolution relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers No 29'500-526 (projet No 08/2005).
8. Résolution relative à l'ouverture de la procédure d'adoption du projet de plan localisé de quartier No 29'463-526 concernant la construction d'un parking souterrain au centre de la Cité (projet No 07/2005).
9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à l'étude d'une nouvelle institution pour la petite enfance (projet No 14a/2005). **Rapports de la commission d'action sociale** (Mme Ecuyer, R) et **de la commission d'urbanisme** (M. Iswala, S).
10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 180'000.-** destiné à anticiper les départs en préretraite et les remplacements du chef du service de l'urbanisme et des travaux publics et d'un collaborateur-clé au service de l'énergie et des bâtiments (projet No 15a/2005). **Rapport de la commission des finances** (Mme Ecuyer, R).
11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 260'000.-** devant financer la fin de la deuxième phase d'introduction de Meyrin Qualité dans l'administration meyrinoise et engager le développement et le suivi de la phase de mise en œuvre de l'exploitation et d'intégration du processus (projet No 17a/2005). **Rapports de la commission Meyrin Qualité** (Mme Sprecher, R) **et de la commission des finances** (Mme Sprecher, R).
12. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'305'000.-** destiné au complément nécessaire pour la réalisation en gazon artificiel du terrain de football A' dans le cadre de la 5ème étape du centre sportif (projet No 18a/2005). **Rapport de la commission des sports** (Mme Girardet, DC).
13. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 889'000.-** destiné à la construction d'une extension du bâtiment actuel de la mairie afin d'y loger différents services de l'administration communale, ainsi qu'à des travaux de rafraîchissement et d'adaptation des locaux actuels (projet No 34a/2005). **Rapport de la commission des travaux publics** (M. Iswala, S).
14. Résolution présentée par Muriel Sprecher, au nom du groupe radical, visant la suppression de la perception des centimes additionnels communaux sur les chiens (projet No 03a/2004). **Rapport de la commission de sécurité** (Mme Ecuyer, R).
15. Résolution présentée par Mme Janine Revillet, au nom des Socialistes, et Mme Léonore Zwick-Merchan, au nom de l'Alliance de gauche, afin que la commune de Meyrin se déclare "zone hors AGCS" (accord général sur le commerce des services) (projet No 02a/2005). **Rapport de la commission des finances** (M. Girardet, DC).

16. Pétition demandant la réalisation urgente d'une patinoire couverte à Bois-Carré. **Rapport de la commission des sports** (Mme Girardet, DC).
17. Rapport de la commission d'aide au développement (Mme Girardet, DC).
18. Rapport de la commission consultative des Aînés (Mme Zwick-Merchan, Adg).
19. Rapport du Fonds de décoration (Mme Boccard, DC).
20. Projets de résolutions.
21. Projets de motions.
22. Propositions individuelles.
23. Questions.

* * *

En préambule, **M. Tschudi**, président, fait la déclaration suivante:

"Madame la maire,
Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs, cher-e-s ami-e-s,

C'est reconnaissant de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder que je prends ce soir la présidence de notre Conseil municipal. J'espère que je serai digne de cette confiance. D'avance, je m'excuse d'éventuelles maladresses dues à mon inexpérience. Je suis en effet un Vert dans tous les sens du terme.

J'ai d'ailleurs l'honneur d'être le premier écologiste à accéder à la présidence, alors que cela fait maintenant 14 ans que les Verts siègent dans cet hémicycle. Je suis donc également heureux pour mon parti de pouvoir assumer cette nouvelle responsabilité. Personnellement, je suis depuis maintenant dix ans au Conseil municipal. Je pensais d'ailleurs n'y rester que quatre ans. L'expérience ne me tentait pas trop au départ, mais enseignant l'éducation civique, il me semblait que je devais montrer l'exemple en m'engageant, ne serait-ce que quatre ans, pour la collectivité locale. Puis, j'ai pris goût à nos débats et à nos échanges, même si comme chacun d'entre vous sûrement, j'ai parfois des moments de lassitude et de découragements. Mais j'aimerais bien que nous essayions de transmettre ce plaisir de l'engagement politique à d'autres et donc pour cela, que nous arrivions à avoir satisfaction et plaisir dans ce que nous entreprenons, même si ce ne sont pas toujours nos idées qui l'emportent.

Contrairement à mes prédécesseurs qui appelaient toutes et tous une entente au-delà des clivages politiques de leurs vœux, je pense que les contradictions qui nous traversent font partie de la vie en société. Nous avons des expériences de

vie différentes, des convictions, voire des intérêts divergents et il est normal que nous confrontions nos propositions de solutions. Ce qui pourrait en revanche nous unir, c'est une volonté partagée de respecter un cadre démocratique clair dans cette confrontation, un cadre qui permette, sans perdre trop de temps et d'énergie, de clarifier les enjeux et les positions, d'élaborer d'éventuels compromis souhaitables et de passer à l'action, quitte à soumettre parfois nos divergences à un verdict populaire, si nous ne parvenons pas dans des délais raisonnables à aller de l'avant. Nous devons impérativement trouver un fonctionnement moins paralysant et moins chronophage.

En d'autres termes, nous devons, en permanence, remettre notre fonctionnement en question pour ne pas nous déconnecter de la vie meyrinoise et pour être capable de penser et de préparer l'avenir de notre Commune.

Je souhaite donc convoquer la commission de liaison pour réfléchir, une nouvelle fois, comme l'a d'ailleurs également fait Mme Girardet, à une amélioration de notre fonctionnement, à une possible réduction de notre investissement en temps, pour que nous ayons toutes et tous le temps d'avoir une vie professionnelle, une vie sociale et une vie familiale à côté de la politique. C'est important pour notre bien-être, mais c'est également important si nous voulons partager des moments avec nos concitoyennes et concitoyens et leur donner cette envie de politique, indispensable pour préparer notre relève.

Depuis que je suis au Conseil municipal, on parle des grands chantiers qui vont permettre de redessiner Meyrin en ville du XXI^{ème} siècle. Sommes-nous vraiment d'accord sur la Ville de Meyrin, sur la ville de demain que nous appelons de nos vœux? Certains de nos concitoyens l'appréhendent, s'en inquiètent. Comment répondons-nous aujourd'hui à ces appréhensions? Quel engagement prenons-nous d'essayer de faire en sorte que la qualité de vie dans le Meyrin de demain soit préservée, voire même améliorée? Comment communiquons-nous notre confiance en l'avenir? Comment mobilisons-nous nos concitoyennes et concitoyens à ne pas être des spectateurs inquiets, mais des protagonistes du changement? Dans la précédente législature, nous avons organisé un séminaire du Conseil municipal pour réfléchir ensemble à une politique de la mobilité et, ô miracle, nous avons réussi à dégager en fin d'après-midi des pistes communes dont une en tous cas a abouti. Je propose que nous réfléchissions à l'organisation d'un nouveau séminaire, au cours de cette législature encore, pour trouver des réponses à toutes ces questions essentielles.

Je terminerai en disant que je suis ému que cette année de présidence tombe au moment où l'électorat genevois a accordé le droit de vote municipal aux étrangers. Cela fera aussi bientôt dix ans, en mars prochain, qu'avec quelques autres conseillers municipaux, nous nous sommes engagés à défendre cet élargissement des droits démocratiques en lançant ici même une résolution communale dans ce sens, qui a fait boule de neige et qui a conduit à la création de "J'y vis, j'y vote" et, finalement, à la votation du 24 avril dernier de deux initiatives auxquelles notre Conseil avait apporté son soutien. Nous avons emporté une demi-victoire. C'est une première étape. Je compte profiter de cette année de présidence pour inciter les habitants que j'aurai l'occasion de rencontrer, suisses et étrangers, à s'engager dans les prises de décisions politiques communales, à exercer leur droit d'ingérence dans leurs propres affaires, les affaires communales. Mais là aussi,

c'est un enjeu qui relève de notre responsabilité collective. Réussirons-nous à leur donner envie de prendre position et de voter? Je l'espère vraiment.

Avant de passer sans tarder à l'ordre du jour très chargé, je voudrais féliciter notre nouvelle maire, Mme Monique Boget, remercier l'ancien Bureau, et en particulier sa présidente Mme Girardet, mes maîtres d'apprentissage de ma nouvelle fonction en quelque sorte, Monsieur Solai, notre secrétaire général, de sa disponibilité, ainsi que le nouveau Bureau, avec lequel je me réjouis de collaborer, de bien vouloir m'épauler. Ce nouveau Bureau, exclusivement masculin, débute, ironie du sort, un 14 juin, jour historique de la grève des femmes.

Je vous remercie."

[Applaudissements.]

M. Tschudi annonce déjà une pause de cinq minutes au cours de la soirée et le repas sera pris à la fin des délibérations, étant donné qu'une grillade est organisée comme chaque année. Il ajoute que les questions devront lui être remises durant la courte pause de cinq minutes.

Il excuse **Mme Ballaman** retenue par d'autres obligations.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2005

M. Tschudi précise qu'il s'agit du procès-verbal du 12 avril 2005 et non du 14 avril comme mentionné dans l'ordre du jour.

M. Girardet déclare que c'est une habitude pour les chefs de groupe de recevoir un exemplaire du projet du procès-verbal et désire signaler que la semaine où il l'a reçu, il était en vacances et n'a malheureusement pas pu le lire. Par ailleurs, il annonce que le groupe démocrate-chrétien a changé de chef de groupe et que dorénavant c'est M. Devaud qui assumera cette responsabilité.

Il demande la rectification de deux points sur ce procès-verbal:

- A la page 14, 3^{ème} paragraphe "...ajoute que c'est également la volonté de la commission d'urbanisme de maintenir Cointrin en zone villa..." et non pas en "zone 3" comme mentionné dans le procès-verbal.
- A la page 24, 3^{ème} ligne de l'intervention de M. Girardet, il faut préciser: "...le groupe DC avait tout fait pour éviter l'augmentation du centime additionnel, afin de ne pas percevoir trop d'impôts."

Aucune autre modification n'étant demandée, **M. Tschudi** demande d'approuver le procès-verbal du 12 avril 2005, avec les modifications demandées par M. Girardet. Le procès-verbal est **APPROUVE A L'UNANIMITE**.

2. Communications du Bureau

M. Tschudi annonce avoir reçu une lettre datée du 13 juin 2005 du président, M. Gilbert Meillaz, et du secrétaire général, M. Jean-Bernard Busset, de la CCIT (Commission consultative intercommunale transfrontalière) dont il donne lecture comme suit:

Trans'2005 du 10 septembre 2005

Monsieur le président du Conseil municipal,

La Trans'2005 aura lieu samedi 10 septembre prochain à Ferney-Voltaire. Son comité, après avoir exploré plusieurs voies pour donner un nouveau dynamisme à la manifestation, a décidé avec l'accord de votre Commune de la concentrer sur une seule journée.

Ainsi, la matinée sera consacrée à la traditionnelle Randonnée cyclo-touristique à travers notre région transfrontalière et l'après-midi à la non moins traditionnelle Dictée à la Pivote, deux événements phares de la Trans'2005. Une récompense particulière sera offerte à celles et ceux qui participeront aux deux épreuves!

Cette fête doit rassembler population et élus communaux des communes participantes. Nous pensons que, à ce propos, les élus peuvent et doivent contribuer à stimuler l'engouement à ce rassemblement transfrontalier.

Aussi, le comité invite-t-il cordialement tous les élus de votre commune et leur famille à participer à la Trans'2005! Outre les manifestations précitées, de nombreuses réjouissances seront organisées dans l'espace de la fête (kermesse, jeux, musique, théâtre de marionnettes, etc.). Réservez donc d'ores et déjà le 10 septembre! Avec votre participation, la Trans'2005 n'en sera que plus attrayante et plus populaire! Le programme officiel, qui sera édité courant de l'été, vous informera en temps voulu plus en détail.

En vous remerciant par avance de bien vouloir lire la présente lettre au Conseil municipal, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président du Conseil municipal, nos salutations distinguées.

Comité de la Trans'2005

CCIT

*Gilbert Meillaz
Président*

*Jean-Bernard Busset
Secrétaire général*

M. Tschudi rappelle également que suite au déplacement des commissions conjointes sports et culture et loisirs, il est désormais possible aux conseillers municipaux de s'inscrire à la Tribale poursuite et ceci malgré le délai d'inscription déjà dépassé.

Le président déclare avoir également reçu une invitation pour le concert de Moderato con Brio qui aura lieu le jeudi 16 juin à 20h30 à l'aula de la mairie, cependant il relève que ce concert tombe le même soir que le débat sur la construction des Vergers qui aura lieu à ForuMeyrin.

Il souhaite également communiquer les dates des prochains Conseils municipaux pour le 2^{ème} semestre 2005 comme suit:

Mardi 13 septembre 05	Séance plénière	(Bureau le 2 septembre)
Mardi 4 octobre 05	Séance plénière (présentation du budget 2006)	(Bureau le 26 septembre)
Mardi 22 novembre 05	Séance plénière (approbation du budget 2006)	(Bureau le 14 novembre)
Mardi 20 décembre 05	Séance plénière	(Bureau le 12 décembre)

Il annonce avoir reçu deux démissions de conseillers municipaux, soit celle de M. Claude Roeder et celle de Mme Muriel Sprecher.

Il donne lecture de la lettre de M. Roeder:

Meyrin, le 3.6.2005

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe que pour des raisons personnelles, je démissionnerai de mon mandat de conseiller municipal en date du 31 août 2005.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Claude Roeder

Il donne également lecture de celle de Mme Sprecher:

Genève, le 3 juin 2005

Concerne: mandat de conseillère municipale

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Par la présente et comme vous en avez déjà été informé oralement, je vous confirme que des raisons de santé m'obligent à cesser mon activité de conseillère municipale.

Je vous prie donc de prendre note de ma démission pour le 31 août 2005.

Je profite de l'occasion pour remercier les personnes qui m'ont porté à ce poste et regrette de ne pouvoir mener plus loin ce mandat.

Je tiens à souligner que la collaboration avec les conseillers municipaux, les conseillers administratifs et le personnel de la Mairie a été une expérience des plus enrichissante, particulièrement dans l'exécution de mon mandat de présidente de la commission des finances.

Je reste bien entendu membre actif de l'association radicale de Meyrin Cointrin et que je continuerai à suivre avec attention l'évolution de ma commune, tout en veillant à toujours être à l'écoute de mes concitoyens.

Veillez agréer, Monsieur le Président mes meilleures salutations.

Muriel Sprecher

M. Tschudi tient à remercier ces deux conseillers pour leur engagement au sein de ce Conseil. C'est un peu en pensant à eux qu'il dit avoir rédigé le petit texte d'introduction, car il faut avoir une santé de fer et une grande disponibilité pour être actuellement dans ce Conseil. Même si leur départ est regretté, il les comprend toutefois et souhaite à Muriel Sprecher de retrouver sa forme olympique et sa santé qui est le bien le plus précieux. Elle va pouvoir s'adonner à des activités plus saines comme les ballades dans la campagne genevoise et recevra à cet effet, comme M. Roeder, une carte avec toutes les caves et les bistrotts de la campagne genevoise et comment y accéder à pied ou en transports publics. Il ajoute que la présidence de Mme Sprecher à la commission des finances sera regrettée et lui souhaite, ainsi qu'à M. Roeder, une bonne continuation.

Pour en finir avec les communications du Conseil municipal, M. Tschudi annonce encore avoir reçu une pétition de l'Undertown accompagnée d'un courrier dont il donne lecture:

Meyrin, le 10 juin 2005

A l'attention du Conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint une pétition munie de 4'257 signatures dont 412 meyrinoises ainsi que des lettres de soutien de différents groupes, associations et organismes oeuvrant dans le même domaine que notre association.

Comme vous le savez sans doute déjà, la salle de spectacles Undertown doit, après contrôle de la commission de sécurité cantonale, revoir sa jauge à la baisse. Dans les faits, la salle qui pouvait jusqu'alors accueillir 400 personnes se voit limitée à 50 places, voire 150 moyennant certains aménagements.

L'exploitation et la survie de ce lieu ne sont pas envisageables avec l'application de telles consignes, aussi, nous avons demandé le soutien du public par le biais

d'une pétition afin d'appuyer notre demande d'entreprendre les travaux de transformation indispensables à la poursuite de nos activités.

L'Undertown fêtera cette année son dixième anniversaire, nous souhaitons que cette date ne soit pas celle de la fermeture de cette salle.

Cette dernière décennie, l'Undertown a accueilli de nombreux artistes de renommée locale et internationale, permettant ainsi au public de venir écouter ses groupes préférés, mais aussi de faire des découvertes et promouvoir ainsi de jeunes talents.

De plus, l'Undertown a, en parallèle à ses activités culturelles, une vocation sociale qui lui a permis d'offrir de nombreux petits jobs à des jeunes meyrinois en rupture scolaire ou sociale, ainsi que des stages et des ateliers gratuits.

Notre souhait est de pouvoir poursuivre nos activités dans ce sens.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiaux messages.

*Laurent Schaer
Président de l'association*

M. Tschudi explique que le Bureau s'est penché sur cette pétition et propose de l'envoyer dans un premier temps à la commission écoles et jeunesse qui s'est déjà penchée sur cette problématique, suite notamment à l'évaluation qui a été précédemment effectuée. Par la suite, il précise qu'un renvoi en commission culture et loisirs est également envisageable. Cette proposition de renvoi en commission écoles et jeunesse est **ACCEPTÉE A LA MAJORITÉ**.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Mme Boget annonce que ce soir elle a l'immense privilège de présenter les communications du Conseil administratif et à ce jour, il n'y a aucune communication particulière à faire, c'est donc cinq minutes gagnées sur la fin de soirée.

[Rires et applaudissements.]

* * *

4. Parlement des jeunes

M. Tschudi annonce avoir reçu une lettre du Parlement des jeunes dont il donne lecture comme suit:

Meyrin, le 10 juin 2004

Concerne: projets du Parlement des Jeunes de Meyrin

Monsieur le président,

Le Parlement des jeunes de Meyrin n'a pas envoyé de nouvelles au Conseil municipal de Meyrin depuis quelques mois et nous vous prions de nous en excuser. Pendant ce temps, il y eut plusieurs changements au sein du parlement. Lors de notre réunion plénière de mars, nous avons abandonné certains projets qui peinaient à avancer car les membres n'étaient plus motivés. Puis, d'après les propositions de chacun, nous avons créé quelques nouvelles commissions qui travaillent sur de nouveaux projets. Ces derniers sont: "sécurité", "aide au développement" et "animation". Une brève présentation de chaque commission se trouve dans les lignes qui suivent. Nous conservons bien sûr notre commission "Carte jeune Meyrin", qui est en train de faire un nouveau flyer avec les dernières mises à jour.

Ces trois derniers mois ont été très productifs, car chaque commission s'est réunie plusieurs fois entre les plénières – une chose qui était malheureusement peu effectuée. Nous avons aussi pris part à d'autres projets, telles que la semaine et la journée du vélo. Dernièrement, le 7 juin, plusieurs membres du PJM ont aussi organisé une rencontre lors d'une soirée avec deux jeunes de Hong-Kong qui sont venus présenter à Genève un rapport sur les Droits de l'enfant dans leur pays, cela en collaboration avec l'UNICEF.

Voici maintenant une description des trois nouvelles commissions créées.

La première commission est nommée "sécurité". Certains membres féminins du PJM résidant à Champs-Fréchets ont évoqué un sentiment d'insécurité dans leur quartier lorsqu'elles rentrent le soir. Elles pensent que l'amélioration de l'éclairage à certains endroits résoudrait ce problème. Un sondage est en train d'être effectué, pour préparer un dossier qui sera présenté au Conseil municipal l'année prochaine, proposant notamment les lieux d'installation d'éclairage supplémentaire et d'autres possibilités de solutions.

La deuxième est la commission d' "aide au développement". Après le Tsunami de décembre 2004, les membres du PJM ont voulu apporter leur soutien aux personnes défavorisées. Nous avons alors mis en place une commission pour organiser un voyage d' "aide au développement", plutôt en Afrique, où l'aide s'est quelque peu amoindrie après la focalisation sur l'Asie du Sud-Est. La commission s'est réunie plusieurs fois et a finalement décidé d'organiser un voyage au Madagascar avec "Nouvelle Planète", une ONG d'entraide internationale. Le voyage aura très probablement lieu pendant les vacances

scolaires de Pâques 2006, où une vingtaine de membres du PJM iront sur place pour un projet organisé à l'avance.

Une commission "animation" a aussi été créée. Cette dernière a pour but de rendre Meyrin plus vivant pour les jeunes. Deux idées principales sont ressorties. La première est de placer un écran géant sur la place des Cinq-Continents ou aux alentours, afin de projeter des films pendant l'été environ une fois par semaine: ainsi, les gens pourront s'asseoir autour et partager un moment ensemble. L'autre idée est de faire des "nocturnes" à la piscine de Bois-Carré: ouvrir la piscine jusqu'à 22h00 tous les vendredis. Nous voudrions coupler ces nocturnes avec un concert par des groupes de musique meyrinois: nous pensons faire le concert sur la patinoire, qui est inutilisée en été.

Tournons-nous maintenant vers les mois qui vont venir. Le PJM participera à "Action 72 heures", qui aura lieu du 15 au 18 septembre sur toute la Suisse. "Action 72h" consiste à réaliser un projet social, culturel ou écologique en 3 jours seulement. Ce dernier ne sera dévoilé aux membres participant le 15 septembre à 18h30, et nous aurons 72 heures pour organiser et réaliser le projet que les "coordinateurs" (Alain Foehn, Eric Amato et moi-même) ont choisi. Ce sera une première pour le Parlement, et en même temps une occasion pour mieux nous faire connaître.

En parlant de "pub pour le PJM", nous avons décidé d'en faire un maximum pour notre première réunion de septembre, avec des affiches au CO de la Golette, à Meyrin etc. Nous allons également tenir un stand lors des "jours de fête" des 10 ans du ForuMeyrin. Toutes ces activités auront pour but d'attirer le plus de personnes possibles pour notre première réunion de septembre, afin de bien commencer une nouvelle année!

Je profite également de cette lettre pour vous annoncer qu'un nouveau Bureau a été élu lors de notre Assemblée Générale du 26 mai. Alain Foehn, après deux ans de présidence, se retire du Bureau pour assurer sa nouvelle fonction de "coordinateur des parlements de jeunes romands" à la Fédération suisse des parlements des jeunes. J'ai le plaisir de reprendre la présidence, avec Eric Amato et Alexandre Chazard comme vice-présidents, Yoann Bernard comme secrétaire, et Maurice Amato en tant que trésorier.

Nous ne ferons plus de réunion plénière jusqu'en septembre, mais les commissions seront supervisées. N'hésitez pas à venir sur notre site Internet www.pjmeyrin.com pour avoir plus de détails concernant nos activités!

En vous remerciant d'avance de lire cette lettre lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, je vous adresse, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Zhong LIN
Nouveau président du PJM

5. Délibération relative à la modification du régime des zones de construction du lieu-dit Les Vergers et du centre sportif (av. de Vaudagne, rte de Meyrin, av. Louis-Rendu) – plan No 29'483-526 (projet No 21/2005)

M. Sansonnens rappelle qu'il s'agit d'une procédure habituelle lors de modifications de zone et qu'il y a actuellement sur ce dossier une enquête publique qui est ouverte du 1^{er} au 30 juin 2005. Passé cette date, il explique que les informations qui seront parvenues au département seront traitées par celui-ci et lors de la rentrée de septembre, la commission d'urbanisme disposera des informations concernant cette modification du régime des zones; ceci permettra d'étudier le dossier plus en profondeur et surtout de prendre position pour préavis ou modifier si nécessaire cette modification de zone. Il tient à signaler que les surfaces concernées sont l'ensemble des terrains du centre sportif, ainsi que la zone dite des Vergers. Il propose que cette délibération soit renvoyée en commission d'urbanisme et précise que, compte tenu des vacances scolaires, un délai est accordé par le DAEL jusqu'en septembre.

M. Tschudi ajoute que la proposition de M. Sansonnens rejoint celle du Bureau et propose de ne pas entamer de débat ce soir, mais de renvoyer ce projet de délibération en commission d'urbanisme.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tschudi** soumet au vote le renvoi de **la délibération No 21/2005** en **commission d'urbanisme**, ce qui est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

* * *

6. Délibération relative à l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone affectée à de l'équipement public au lieu-dit Les Vernes) – plan No 29'049-526 (projet No 22/2005)

M. Sansonnens déclare qu'il s'agit de la même procédure que le point précédent. Il précise qu'elle concerne les terrains du lac des Vernes qui s'étend sur l'ensemble de la boucle de l'avenue Louis-Rendu et qui longe le centre sportif municipal. Il ajoute que cette modification de limite de zone est obligatoire pour la réalisation du lac des Vernes, de manière à pouvoir engager des études et surtout des discussions concernant l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de cet objet. Comme précédemment, il propose de renvoyer cet objet à la commission d'urbanisme.

M. Tschudi soumet au vote le renvoi de **la délibération No 22/2005** en **commission d'urbanisme**, ce qui est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

* * *

7. Résolution relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers No 29'500-526 (projet No 08/2005)

M. Sansonnens relate que, de même que les deux points précédents, le nouveau quartier des Vergers est en consultation et soumis à l'enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2005. Il précise que dès la rentrée, toutes les remarques seront présentées à la commission des travaux, qu'il s'agit des mêmes procédures que celles précédemment évoquées et propose de retourner cette délibération en commission d'urbanisme.

M. Tschudi soumet au vote le renvoi de **la délibération No 08/2005 en commission d'urbanisme**, ce qui est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Devaud déclare que le groupe DC désire donner un mot fort au conseiller d'Etat, M. Moutinot, et à ses services, de manière à ce que ce projet évolue dans le sens qui a été défendu par son groupe et certains autres membres de cet hémicycle lors des séances de concertation. En effet, il relate qu'à l'époque, son groupe avait défendu le point fort de ce projet, soit l'intégration d'une grande mixité dans le développement urbanistique des Vergers. Il déclare que son groupe est favorable à la construction des Vergers, mais pas dans n'importe quelle condition. Il faut que M. Moutinot et ses services intègrent dans leur réflexion ces points-là et notamment le degré de densité. Il précise qu'une densité de 1,4 n'est pas tolérable et que deux tours de 20 étages n'entrent pas en considération de ce qui va être défendu dans ce quartier et son groupe se battra de manière énergique pour défendre une urbanisation raisonnable qui entre dans le contexte urbanistique de Meyrin.

Il relate que la cité de Meyrin a été réalisée de manière urbanistique assez intéressante et il n'est pas question d'y laisser faire n'importe quoi, notamment de laisser ce quartier devenir un promontoire pour des architectes en mal de représentativité.

Compte tenu de ces remarques, il conclut en déclarant que son groupe souhaite véritablement que cette réflexion soit intégrée par les services de M. Moutinot. Il ajoute que, le cas échéant, son groupe n'hésitera pas à déposer une initiative ou éventuellement un référendum selon le déroulement ou la projection qui sera proposée à terme.

M. Tschudi conclut que l'occasion sera donnée pour échanger les points de vue de chacun sur ce projet, soit lors de la présentation publique du 16 juin par M. Moutinot, soit lors des diverses commissions, avant le retour au Conseil municipal où chaque parti pourra exprimer haut et fort son point de vue.

* * *

8. Résolution relative à l'ouverture de la procédure d'adoption du projet de plan localisé de quartier No 29'463-526 concernant la construction d'un parking souterrain au centre de la Cité (projet No 07/2005)

M. Sansonnens annonce que le Conseil administratif a adressé au DAEL le plan localisé de quartier, ainsi que l'étude préliminaire d'impact qui ont été préparés pour ce dossier. Il annonce la réception récente d'un courrier émanant de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, et donne lecture de la demande formulée ce jour: le projet de PLQ 29'463 qui nous concerne portant sur la réalisation d'un parking de 800 places principalement au profit du centre commercial, de votre mairie et de ForuMeyrin, je vous informe qu'il n'est pas envisageable que mon département prenne à sa charge ce dossier, jusqu'à présent entièrement mené par votre Commune. Il porte sur des terrains lui appartenant, il fait suite à un concours conduit d'entente avec votre administration et les représentants du centre commercial existant et il a également été décidé par vos mandataires. Il serait dans ces conditions pas normal après avoir mené l'ensemble de ses travaux préparatoires que votre commune n'use pas de son droit d'initiative en matière d'aménagement, ce qui pourrait être compris par les milieux intéressés aux projets comme une intention de se mettre en retrait au moment de l'ouverture de l'enquête publique, enquête publique qui devrait démarrer assez prochainement. Aussi je vous saurai gré de faire parvenir à votre plus proche convenance au Conseil d'Etat une résolution de votre Municipal faisant référence à ce projet conformément aux dispositions de l'article 5A alinéa 2 de LGZ (loi générale sur les zones de développement). Cela étant et afin de ne pas retarder inutilement l'instruction de ce dossier, je vous informe que celui-ci est d'ores et déjà à l'enquête technique auprès de l'ensemble de mes services.

M. Sansonnens continue en expliquant que c'est la raison pour laquelle un projet de délibération est proposé ce soir qui demande une procédure d'adoption du projet du plan localisé du parking concernant la construction d'un parking souterrain de telle manière de demander au Conseil d'Etat de charger le DAEL d'ouvrir une procédure d'adoption du PLQ. Il s'agit simplement d'un élément qui permette au DAEL de mieux prendre la mesure de la prise de décision de la commune dans la mise à l'étude et la mise à l'enquête publique de ce dossier. Le Conseil administratif, compte tenu de la lettre de M. Moutinot, vous invite à procéder à un vote immédiat de manière à ne pas retarder la procédure puisqu'il s'agit de demander au Conseil d'Etat simplement d'ouvrir une procédure d'adoption de PLQ.

Il conclut en déclarant qu'au nom du Conseil administratif il demande de procéder au vote immédiat de cet objet.

M. Tschudi résume en déclarant que ce plan localisé de quartier est issu des décisions antérieures prises par le Conseil municipal et le PLQ qui sera élaboré par le DAEL reviendra au Municipal.

M. Devaud déclare que son groupe ne s'opposera pas au vote immédiat, mais annonce que M. Girardet, en tant que président de la commission d'urbanisme, souhaite s'exprimer avant le vote.

M. Hulliger demande ce qui se passerait si cette résolution était renvoyée en commission et ne serait alors votée qu'en septembre.

M. Sansonnens lui répond que les dossiers qui ont été présentés lors de la dernière commission d'urbanisme, notamment avec l'adjonction de la possibilité de réaliser la 2^{ème} entrée dans le parking, sont en mains du département. Cependant, celui-ci souhaite que nous utilisions le droit d'initiative communale pour dire que nous souhaitons que le Conseil d'Etat engage cette procédure. C'est théoriquement le Conseil d'Etat avec ses services qui établissent les plans localisés de quartier; or celui-ci désire une prise de position politique par rapport à ce projet.

Il complète en déclarant que si cette résolution est renvoyée en commission et votée qu'en septembre, cela ne change pas le fait que les dossiers soient déjà dans les mains du DAEL.

M. Ballaman n'est pas favorable à ce vote immédiat car il a l'impression de mettre la charrue avant les bœufs. Il déclare que l'on sait bien ce que l'on veut faire, mais il subsiste un flou quant à savoir qui fait quoi et qui paie quoi. Il relève avoir été échaudé avec le parking de la place du Village, avec une problématique économique et estime qu'il faut regarder ce dossier à tête reposée. Il insiste sur le fait qu'il ne voit pas l'urgence de faire un vote immédiat tant qu'il n'y aura pas eu de réflexion quant au montage économique.

M. Sansonnens répond qu'il a été procédé par étapes et que celles-ci ont été clairement exprimées lors des différentes commissions. Il cite pour exemple les études parallèles qui ont conduit à choisir un groupe pluridisciplinaire pour l'étude de ce dossier. Il faut ensuite savoir si l'Etat est d'accord et connaître les observations qui découleront de l'enquête publique de manière à pouvoir avancer avec ce dossier. Il est clair que si nous attendons que tous les problèmes financiers soient réglés maintenant, nous n'avancerons pas dans cette opération. Il faut savoir que c'est une discussion qui existe depuis longtemps et la Commune est partenaire avec le centre commercial.

M. Girardet souligne que c'est une résolution qui est présentée ce soir et pas encore le PLQ définitif, ce vote permettra aux démarches administratives d'être entamées et d'aboutir à l'adoption du PLQ.

D'autre part, il regrette qu'il n'y ait pas eu de rapporteur de la commission d'urbanisme qui aurait pu expliquer le déroulement de la procédure. Il relate que suite au crédit de CHF 125'000.- destiné à l'étude, il avait été demandé aux mandataires de présenter un PLQ avec la 2^{ème} sortie du parking; ceux-ci ont alors présenté l'étude préliminaire pour l'étude d'impact et la commission d'urbanisme a accepté à l'unanimité ce projet de PLQ.

Il conclut en déclarant que son groupe est favorable au vote immédiat de cette résolution qui n'est pas soumise à référendum.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tschudi** soumet aux voix le vote immédiat de cette résolution, ce qui est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Mme Despond désire savoir si Mme Gouzer, propriétaire du centre commercial, participera au financement du parking souterrain et à quel pourcentage s'élèvera sa participation.

M. Sansonnens lui confirme que la propriétaire du centre commercial est effectivement concernée par le financement du parking souterrain. Il ajoute que concernant le montant du pourcentage, celui-ci n'a pas encore été convenu.

Mme Ecuyer annonce que le groupe radical est favorable à cette résolution pour que le dossier puisse avancer.

M. Charpier déclare que son groupe s'oppose à cette résolution. Il tient également à rectifier les propos de M. Girardet déclarant que lors de la commission ce projet de résolution avait été accepté à l'unanimité car il s'y était déjà opposé. Il explique que depuis le début de cette législature, il y a deux ans, on parle toujours de négociations avec le centre commercial mais rien n'avance, il a le sentiment que la Commune se fait mener en bateau. Il ajoute qu'il accepterait cette résolution si l'on ajoutait un considérant supplémentaire stipulant: "vu l'accord du centre commercial de financer à hauteur de 75% ce parking".

M. Girardet rappelle que son groupe avait annoncé une prochaine résolution sur le financement de ce parking. C'est au moment où le PLQ sera soumis au vote au Municipal, qu'il faudra effectivement se poser ce genre de question concernant le financement.

M. Sansonnens relate que jusqu'à ce jour, les services du DAEL ont demandé à la Commune d'envoyer les documents pour pouvoir faire le PLQ et, par retour du courrier, M. Moutinot a demandé au Municipal de prendre position afin d'ouvrir la procédure. Il rappelle la procédure qui va s'en suivre: les services techniques vont étudier les documents transmis, ils vont apporter leurs corrections ou remarques éventuelles, le PLQ sera mis à l'enquête publique, les résultats de l'enquête seront transmis au Municipal, une délibération sera établie pour l'approbation du PLQ et en parallèle, il y aura des informations concernant le financement de cette réalisation.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tschudi** soumet au vote la **résolution No 07/2005**

relative à l'ouverture de la procédure d'adoption du projet de plan localisé de quartier No 29'463-526 concernant la construction d'un parking souterrain au centre de la Cité

Vu la délibération prise par le Conseil municipal en date du 4 mars 2003 ouvrant un crédit de CHF 125'000.-, destiné à l'étude, à mener en partenariat avec le propriétaire du centre commercial de Meyrin, d'un parking souterrain dans l'emprise du parking P1 ainsi qu'à l'élaboration du plan localisé de quartier nécessaire à cette réalisation;

Vu la délibération prise par le Conseil municipal en date du 12 avril 2005 approuvant la modification du régime des zones de construction au centre de la Cité figurée au plan No 28'996-526;

Vu le projet ainsi que le rapport préliminaire de l'impact sur l'environnement, étape 1 (REP) élaborés par le groupe Color;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT), plus particulièrement son art. 15a, alinéas 3 et 4;

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD), plus particulièrement son art 5A, alinéa 2;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 juin 2005,

DECIDE

PAR 24 OUI, 4 NON ET 1 ABSTENTION

de demander au Conseil d'Etat de charger le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) d'ouvrir la procédure d'adoption du projet de plan localisé de quartier No 29'463-526 présenté par la Commune en vue de la réalisation d'un parking souterrain au centre de la Cité.

* * *

9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à l'étude d'une nouvelle institution pour la petite enfance (projet No 14a/2005). Rapports de la commission d'action sociale (Mme Ecuyer, R) et de la commission d'urbanisme (M. Iswala, S).

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport:

"En présence de Mme Boget, conseillère administrative et de Mme Kummer, cheffe de service de la petite enfance, la présidente, Mme Di Santolo, ouvre la séance et passe la parole à Mme Kummer.

Il s'agit ce soir pour les commissaires de se prononcer sur la clause du besoin concernant cette nouvelle structure pour la petite enfance.

Mme Kummer revient d'abord sur l'exposé des motifs, notamment sur les raisons essentielles qui ont conduit le Conseil administratif à envisager une autre possibilité pour créer un nouvel espace de crèche absolument indispensable, que la transformation de la garderie Arc-en-Ciel, afin de répondre aux besoins actuels. En effet, ces travaux auraient un coût très élevé, de plus le bâtiment est loué par la Commune et nécessite une totale rénovation.

Le crédit de CHF 200'000.- voté en 2003 pour ces transformations n'a été utilisé que pour des travaux urgents à hauteur de CHF 30'000.-.

L'emplacement de la nouvelle structure a été déterminé après étude de toutes les parcelles dont la Commune est propriétaire.

Il est précisé qu'une nouvelle crèche de 90 places permettrait une maîtrise globale de la situation sur la Commune. Les besoins immédiats sont importants: 132 demandes au 20 avril 2005. La projection pour la rentrée fait apparaître un manque de 80 places.

Il faut rappeler qu'une demande de garde en crèche ne correspond pas forcément à une place à temps complet car les placements à temps partiels sont souvent sollicités.

D'autre part, le nombre de familles d'accueil, formes de garde également très demandées, n'est pas suffisant et il est de plus en plus difficile d'en trouver de nouvelles. Peut-être qu'une meilleure rémunération en rapport avec les responsabilités endossées par les mamans de jour en faciliterait le recrutement.

Mme Kummer passe ensuite à une "visite guidée" du projet. Le rez-de-chaussée regroupera les locaux destinés aux bébés et aux apprentis marcheurs joliment dénommés "trotteurs". On y trouvera également une cuisine équipée permettant de préparer des repas sur mesure pour les deux crèches (Boudines et Champs-Frêchets), une salle à manger polyvalente, un local administratif situé près de l'entrée principale et des sanitaires pour les adultes.

Le premier étage accueillera les petits de deux à quatre ans. Tout a été pensé en tenant compte autant du bien-être des enfants que du côté pratique et fonctionnel pour le personnel. Des espaces extérieurs seront aménagés et il est suggéré de ménager un espace rencontre/échange pour les parents.

Côté finance, des subventions sont accordées par la Confédération (CHF 5'000.-) et par le fond d'équipement communal (CHF 5'000.-) par place de crèche construite, et ce jusqu'à fin 2006, d'où la nécessité d'avancer dans ce projet. L'économie serait de CHF 900'000.- pour les deniers communaux.

D'autre part, une recherche de partenariat auprès des entreprises locales semble en bonne voie.

Le crédit demandé servira à financer l'élaboration du projet jusqu'au dossier d'autorisation de construire et au chiffrage du projet.

Quelques réserves sont émises quant au choix de l'emplacement. Ce point sera discuté en commission d'urbanisme. Il en résulte cependant une demande de suppression du terme Champs-Frêchets sur le dossier, ce qui est refusé par 6 voix, (2 oui et 3 abstentions).

Le point 3 du "décide" est peu compréhensible et une modification pour le rendre plus clair est acceptée à l'unanimité.

La présidente met alors au vote la délibération 14a/2005 qui est préavisée favorablement par 10 voix et une abstention."

Quant à **M. Iswala**, il donne également lecture de son rapport:

"Délibération No14a/2005 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à l'étude d'une nouvelle institution pour la petite enfance.

A titre de rappel, le 8 avril 2003, le Conseil municipal approuvait une délibération d'un montant de CHF 200'000.- destiné à la rénovation des locaux de la garderie Arc-en-Ciel dans le but d'intégrer un espace de crèche composé de deux groupes d'enfants dans un bâtiment où la Commune est locataire. Durant l'été 2003, quelques travaux de réparation urgents ont été entrepris.

Dans le courant de l'année 2004, le service de l'urbanisme a mené une étude préalable afin d'adapter les locaux en question à leur nouvelle destination. L'estimation des coûts d'une telle transformation s'élève à CHF 2'200'000.-. Comme la Commune est locataire, cela implique une négociation importante avec les propriétaires.

Le Conseil administratif a dès lors entrepris une réflexion sur l'opportunité de poursuivre dans cette direction et a finalement décidé de mener une étude dans une "autre voie", celle qui vous est soumise aujourd'hui au Conseil municipal.

Donc il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir une nouvelle institution pour la petite enfance, soit une crèche dans le quartier des Champs-Fréchets, sur un terrain dont la Commune est propriétaire. Cela permettrait une bonne maîtrise globale du projet.

Les besoins en matière de places d'accueil à la petite enfance, surtout pour la crèche démontrent bien l'urgence: il manquera donc au minimum 90 places à la rentrée de septembre 2005.

M. Sansonnens dans ses explications, souligne que le but de cette séance est d'entériner ou non le choix de l'emplacement de la nouvelle institution situé aux Champs-Fréchets sur un terrain cette fois-ci appartenant à la Commune.

Je rappelle que l'environnement est intéressant, à proximité d'un groupe scolaire et dans une zone piétonne. Il s'agit d'une parcelle en zone de développement 3. Il était à l'origine prévu dans le temps de construire sur ce terrain une école enfantine.

La volonté du Conseil administratif est de trouver des partenariats avec les entreprises dont 2/3 des places pour les meyrinois et 1/3 pour des employés d'entreprises partenaires.

Enfin la commission d'action sociale vient d'émettre un avis favorable au projet cité dans l'ordre du jour, comme une clause du besoin.

Ce choix a évidemment satisfait d'une part l'ensemble des commissaires, et d'autre part a suscité plusieurs interrogations.

Les commissaires sont d'avis que ce projet est excellent à tous les niveaux. Le site des Champs-Fréchets est un bon emplacement mieux adapté à la petite enfance. On pourrait favoriser la mobilité pédestre. Les parents finiront par s'adapter comme cela se passe à l'Arc-en-Ciel. L'accès ne pose pas de problèmes, mais ce sont des gens qui doivent s'adapter. Plusieurs commissaires pensent, espèrent et souhaitent qu'à l'avenir d'autres projets verront le jour, comme par exemple aux Vergers. Le partenariat est à encourager. Un commissaire rappelle que la Confédération et le canton verseraient respectivement CHF 5'000.- par place de crèche si cette crèche se construisait avant 2007.

Quant aux interrogations, les commissaires veulent savoir s'il y a eu d'autres sites étudiés avant de se déterminer. La parcelle proche de Conforama serait bien située par rapport à la zone industrielle et au Village. Une autre possibilité aurait été le terrain près du centre commercial sur l'avenue de Feuillasse. La ferme de la Planche avait aussi été évoquée. Un commissaire est persuadé que le critère de proximité des parkings dans le choix de site est primordial lorsqu'il s'agit des enfants. Le site proposé n'est pas idéal.

Concernant l'étude d'autres sites avant de se déterminer, M. Sansonnens répond par l'affirmative. En effet, deux sites ont été étudiés aux Champs-Fréchets: celui présenté et un autre en bordure de la rue des Bugnons plus proche du parking. Ce dernier a été abandonné parce que c'est plus bruyant, moins ensoleillé et non adapté à la petite enfance.

Quant à la parcelle proche de Conforama, M. Monnet répond que la parcelle n'appartient pas à la Commune. Les négociations prolongeraient le délai de réalisation. Il précise encore qu'il y a plus de besoins à la Cité qu'au Village. Il en est de même pour le terrain près du centre commercial. Celui-ci se situe dans la zone de verdure et qu'il faudrait faire reconnaître en zone d'utilité publique. Cela prendra aussi du temps face à l'urgence. Ce n'est pas un site idéal, c'est la raison pour laquelle, il a été écarté, exclu.

L'emplacement de la Ferme de la Planche ne répond pas non plus aux conditions idéales, adaptées pour la petite enfance ou la crèche à cause de la multitude des nuisances. Encore une fois c'est surtout la Cité qui a besoin de places de crèches.

Pour résoudre le problème de parking, quelques places pourraient être réservées pour la crèche répond M. Sansonnens.

Enfin la dernière question, les commissaires demandent pourquoi ne pas intégrer la halte garderie dans le projet des Champs-Fréchets. C'est plus économique parce qu'il n'y aurait plus besoin de louer les locaux de l'Arc-en-Ciel, qui de plus nécessitent des travaux de transformation. L'idée est pertinente, répond M. Sansonnens, elle va dans le souci, la volonté du Conseil administratif qui est d'appliquer la résolution de M. Perler, qui demande de se séparer progressivement des locaux en location. En ce qui concerne l'Arc-en-Ciel, je vous informe que le bail a été signé pour 10 ans.

Le commissaire, M. Chambers, propose un amendement: il souhaite que soit ajoutée à la délibération une clause précisant que la possibilité d'une extension soit étudiée dans le but d'y reloger la halte garderie qui reste à l'Arc-en-Ciel pour le moment.

Le président procède au vote, l'amendement est accepté par 8 voix pour et 2 abstentions.

La délibération 14a/2005 est acceptée par 6 oui, 1 non et 3 abstentions.

La séance est levée à 20h10."

M. Tschudi précise qu'il a été oublié de rajouter dans la délibération l'amendement voté lors de la commission d'urbanisme stipulant: "d'étudier la possibilité d'une extension dans le but d'y reloger la halte garderie".

M. Hamman déclare que depuis longtemps le PDC demande un projet qui prenne en compte l'ensemble des problèmes liés à la petite enfance, ce projet y répondant, c'est pourquoi son groupe le soutiendra.

Mme Doudin déclare:

"Attendant avec impatience la délibération relative au crédit de construction de la nouvelle institution pour la petite enfance, le groupe des Verts va, bien évidemment, voter en faveur du crédit d'étude pour la susmentionnée institution.

Nous tenons à remercier vivement le Conseil administratif et le service des travaux publics et de l'urbanisme pour l'évolution de ce projet qui nous donne entière satisfaction.

Nous apprécions tout particulièrement:

- ✓ La proposition de construire une nouvelle structure à la place de la rénovation des locaux de l'Arc-en-Ciel qui ne nous appartiennent pas;
- ✓ Le lieu d'implantation de celle-ci est, sans aucun doute, idyllique et sans dangers pour les enfants puisqu'il est éloigné de toute circulation. Il reste toutefois facilement accessible pour les parents.

Bien sûr, cette nouvelle crèche va nous priver d'une petite partie de verdure, mais il en restera assez pour que la population puisse continuer à jouir de cette agréable zone de jeux et de délasserment.

Nous souhaitons que l'étude soit réalisée au plus vite, afin que les travaux de construction puissent démarrer dans les plus brefs délais et que nous puissions finalement accueillir les enfants."

Mme Di Santolo fait la déclaration suivante:

"Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, nous, parti socialiste, souhaitons vivement remercier les services administratifs concernés, particulièrement Mme Anne Kummer, cheffe de service "petite enfance", pour la qualité de ses présentations et des informations transmises.

Cette délibération fait suite à un renvoi en commission de l'action sociale décidé par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 avril 2005, afin de permettre à ladite commission d'examiner ce dossier.

La commission d'action sociale s'est donc réunie les 21 avril et 19 mai dernier pour prendre connaissance des besoins et définir un programme.

Au vu d'une liste d'attente de 112 enfants inscrits et confirmés au 28 février dernier, dont 20 inscriptions supplémentaires ont été faites à ce jour, soit au 21 avril 2005 (date de la séance de la commission de l'action sociale relative au crédit d'étude pour la nouvelle structure), les commissaires, lors de la même séance, approuvent à la majorité moins une abstention l'étude de ce projet de réalisation d'une nouvelle institution pour la petite enfance. En ce qui concerne l'emplacement de cette nouvelle institution, l'étude en a incombé à la commission d'urbanisme.

Il ne fait actuellement plus aucun doute d'une clause du besoin urgente.

Comme a dit Mme Kummer le 19 mai dernier, la petite enfance c'est son "dada". N'est-ce pas le "dada" de chacune et chacun d'entre nous que de voir évoluer nos chères têtes blondes, brunes, noires ou rousses dans un environnement qui saura répondre tant aux exigences légales que leur apporter confort, espace, sérénité sans oublier l'apprentissage de leur évolution grâce à des activités ludiques et motivantes?

Il est donc bien évident qu'il est de la responsabilité des autorités politiques, quelles qu'elles soient, de favoriser de nouvelles institutions pour la petite enfance car il est toujours plus facile de partir dans la vie dans de bonnes conditions.

De plus, il revient à chaque mère, père, tante, oncle, parrain, marraine, à chaque personne de cet hémicycle de prendre soin des futures générations, acteurs en devenir de notre société.

Bien entendu, tout ça est sans compter avec la difficulté quotidienne de concilier vie professionnelle et vie familiale dues à un climat économique basé sur le profit, la compétition obligeant mères et pères à adopter un comportement satisfaisant les critères de rendement d'entreprise.

Vous l'avez compris, nous, parti socialiste, voterons oui, oui, oui et encore oui à cette délibération."

M. Schweizer déclare:

"Enfin une délibération pour des crèches. Depuis le temps que les radicaux meyrinois discutent avec leurs concitoyens, ils se sont aperçus depuis longtemps qu'il y avait un gros besoin au niveau communal. Ce soir nous nous réjouissons, le premier pas est fait et nous voterons cette délibération avec un grand plaisir."

Mme Zwick-Merchan demande d'amender le titre de la délibération en y ajoutant "...aux Champs-Fréchets".

Elle rappelle également que lors de la commission d'action sociale, elle avait demandé de pouvoir ajouter, dans la répartition des locaux, une salle pour que les parents puissent se réunir; il lui semble important que ceux-ci aient un local qui leur "appartiennent" ce qui contribuerait à améliorer l'ambiance.

M. Kirschmann annonce que son groupe acceptera cette délibération, mais regrette toutefois qu'il ne soit pas accessible aux véhicules, ce qui risquera de poser des problèmes en hiver.

M. Tschudi met au vote le 1^{er} amendement qui résulte du préavis de la commission d'urbanisme, soit d'ajouter un point 4) dans les "décides" stipulant: "d'étudier la possibilité d'une extension dans le but d'y reloger la halte garderie." Cet amendement est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Il est ensuite procédé au vote de l'amendement proposé par Mme Zwick-Merchan proposant de rajouter dans le titre "...aux Champs-Fréchets" qui est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Mme Boget tient à saluer les prises de position de tous les membres de l'hémicycle qui pour une fois montrent qu'une cohésion est possible autour d'un projet.

Elle tient à souligner la remarque de Mme Zwick-Merchan qui en commission d'action sociale, avait soulevé la nécessité d'avoir un espace d'accueil dans lequel les parents qui viennent chercher leurs enfants puissent se retrouver, créer des liens et être reçus dans de bonnes conditions. Elle ajoute que cette idée avait été accueillie positivement dans le cadre de la commission, mais n'avait pas donné lieu à un vote, de plus, elle se trouve dans un programme et non pas dans le libellé qui va être voté. En revanche, elle pense qu'il est souhaitable que cette remarque soit prise en considération et soumise éventuellement au vote de ce Conseil afin de donner une indication claire aux personnes qui vont plancher sur cette étude.

Mme Ecuyer signale que la remarque qu'elle avait effectuée concernant les toilettes/salle-de-bain au premier étage ne figurent toujours pas dans le deuxième projet qui a été reçu et ajoute que cela a son importance.

M. Girardet estime qu'il faut mettre au vote les deux points à rajouter au programme, car dans le premier "décide" il est mentionné "d'ouvrir un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à l'étude d'une nouvelle institution pour la petite enfance, telle que définie dans le programme annexé." Il suggère donc de mettre aux voix ces deux propositions soit le rajout d'une pièce d'accueil pour les parents et d'un WC supplémentaire pour les enfants.

M. Tschudi met aux voix la proposition de rajouter au programme une salle d'accueil pour les parents, ce qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE**.

Il met ensuite aux voix la proposition de Mme Ecuyer demandant un WC supplémentaire au 1^{er} étage, ce qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE**.

Enfin, **M. Tschudi** soumet au vote la **délibération No 14a/2005**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à l'étude d'une nouvelle institution pour la petite enfance aux Champs-Frêchets

Vu les besoins en places de crèche largement reconnus aux niveaux social, économique et politique;

Vu la volonté des milieux politiques et économiques de soutenir les familles confrontées à la nécessité de concilier leur vie professionnelle et familiale;

Vu la liste d'attente mise à jour par le service de la petite enfance pour la rentrée 2005;

Vu le vote du 20 mai 2003 par lequel le Conseil municipal acceptait la création de 9 postes supplémentaires à l'intention du développement de places de crèche;

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu les rapports des commissions d'action sociale et d'urbanisme;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 juin 2005,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à l'étude d'une nouvelle institution pour la petite enfance, telle que définie dans le programme annexé,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux. Dans le cas contraire, ce crédit sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 54.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet,
4. d'étudier la possibilité d'une extension dans le but d'y reloger la halte garderie.

* * *

10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 180'000.- destiné à anticiper les départs en préretraite et les remplacements du chef du service de l'urbanisme et des travaux publics et d'un collaborateur-clé au service de l'énergie et des bâtiments (projet No 15a/2005). Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R).

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport:

"La présidente de la commission des finances, Mme Sprecher, ouvre la séance en présence de Mme Boget, conseillère administrative chargée des finances, et de MM. Solai et Cela, représentants l'administration.

M. Solai nous donne les détails sur les postes occupés par MM. Monnet et Trinchan qui prennent prochainement leur retraite anticipée. Il précise que ces deux collaborateurs sont au service de la Commune depuis plus de trente ans et que de ce fait, leurs connaissances professionnelles et les contacts qu'ils ont noués durant toutes ces années avec l'extérieur, ne peuvent pas être transmis d'un jour à l'autre.

Le cahier des charges de chacun est passé en revue et les commissaires sont malgré tout impressionnés par leur ampleur.

Le secrétaire général précise que dans le domaine occupé par ces deux personnes, il est primordial de pouvoir passer le témoin de manière physique et qu'un simple courrier n'est de loin pas suffisant pour présenter les nouveaux responsables aux personnes concernées.

M. Solai indique également qu'une restructuration des charges est en cours afin d'éviter qu'une seule personne ne détienne toutes les connaissances.

Pour répondre aux commissaires, M. Solai signale que la prolongation de six mois est légale et conforme au règlement sur les préretraites. Cette durée peut bien entendu être raccourcie si les nouveaux collaborateurs sont prêts plus tôt à voler de leurs propres ailes. A cet effet, l'évolution de la situation sera contrôlée chaque mois par le secrétaire général et les personnes concernées.

Suite à une question de l'un des commissaires, il est précisé que le rôle de secrétaire général adjoint assumé par M. Monnet ne correspond pas à un poste à part entière, mais qu'il s'agit d'un relais en cas d'absence du secrétaire général, qui est occupé par le collaborateur le plus au courant.

Le recrutement, quant à lui, se fera aussi bien à l'interne qu'à l'externe et le recours aux chasseurs de tête, dont le financement dépend d'une ligne budgétaire séparée, n'aura lieu qu'en cas de besoin.

Il ajoute que le montant du crédit correspond à l'équivalent des salaires de MM. Monnet et Trinchan, y compris les charges salariales, pour une durée de six mois.

Une demande d'amendement est faite par l'un des commissaires afin de diminuer de moitié la durée, respectivement le montant du crédit. Cet amendement est refusé (7 non, 2 oui et une abstention), la majorité de la commission étant d'avis de faire confiance au jugement du secrétaire général pour l'évaluation de la durée nécessaire à une mise au courant valable.

Ayant reçu l'assurance que ce montant de CHF 180'000.- ne serait pas dépassé, la délibération, mise au vote par la présidente, est acceptée par 9 oui et 1 refus."

M. Le Chevalier de Prévaille déclare:

"Nous, les Verts, approuvons cette proposition dont le montant est, à notre avis, largement suffisant. Nous sommes, en effet, convaincus que les personnes nouvellement embauchées aux postes de chef du service de l'urbanisme et des travaux publics et de collaborateur technique au service de l'énergie et des bâtiments seront à même de comprendre et d'apprendre leurs nouvelles fonctions en beaucoup moins de temps que les six mois indiqués dans les motifs de cette délibération. Nous nous attendons, par conséquent, à ce que le montant effectivement dépensé soit inférieur aux CHF 180'000.- budgétés. Nous leur laissons toutefois une marge de manœuvre suffisante et ne proposons donc pas d'amendement."

Mme Girardet fait la déclaration suivante:

"Le groupe PDC a pris acte de la décision de départ en préretraite du chef du SUTP et d'un collaborateur-clé du SEB.

Il reconnaît les grandes compétences de M. Monnet dans la connaissance et le suivi des dossiers. Il est vrai que 32 ans de services au sein de l'administration ne se remplacent pas si aisément; de même que M. Trinchan du service SEB pour ses connaissances de l'ensemble des bâtiments et la gestion des travaux.

Il va être effectivement difficile de les remplacer et bien que le recrutement se fasse en interne et en externe, il n'est pas démesuré de prévoir six mois de coaching pour la prise de connaissance de l'ensemble des dossiers.

L'on peut également regretter le départ de M. Gross et présenter nos vœux de rétablissement à M. Collados dont la charge de travail s'est reportée sur M. Trinchan qui a dû retarder sa mise à la retraite.

Il serait souhaitable de profiter de revoir le fonctionnement du SUTP afin de mieux répartir les charges sur d'autres services comme le suggérait M. Sansonnens en commission.

Vu le montant élevé de cette délibération, nous espérons que le Conseil administratif saura rester dans les limites de cette enveloppe et conduire sans dépassement la relève de nos deux fonctionnaires.

Le groupe DC acceptera donc cette délibération."

M. Kirschmann annonce que son groupe refusera cette délibération car il estime qu'un montant de CHF 90'000.- et un délai de trois mois aurait été largement suffisant pour la mise au courant des remplaçants, ceci pour deux raisons: d'une part il y a assez de personnes compétentes sur le marché du travail et d'autre part, les conditions sociales et salariales offertes par la Commune ne devraient pas poser de problèmes pour trouver des candidats pour ces deux postes et ceci malgré le niveau de compétence élevé de ceux qui prennent leur retraite. Raison pour laquelle, il demande un amendement de porter le crédit à CHF 90'000.- et de remplacer six mois par trois mois.

M. Mouraret déclare:

"Tout d'abord, le groupe radical tient à remercier les deux collaborateurs concernés pour l'engagement qu'ils ont mené pendant toute leur carrière professionnelle, et leur souhaiter déjà, par anticipation, une retraite heureuse et bien méritée.

Au vu de l'impressionnante durée de leur activité dans la Commune, 32 ans pour l'un et 31 ans pour l'autre, il est évident que la somme d'expériences accumulées ainsi que les relations professionnelles développées sont colossales et ne sauraient donc être transmises à la va-vite.

Il nous paraît donc entièrement justifié que leurs remplaçants soit engagés en ayant la volonté de les faire cohabiter un certain laps de temps avec les titulaires des postes, et ceci pour permettre de procéder à une transmission du savoir être et du savoir faire digne de ce nom.

Nous avons pris bonne note de l'engagement du Conseil administratif, qui nous a communiqué sa volonté d'aller de l'avant le plus rapidement possible et de faire en sorte que cette période de formation soit accomplie au plus tôt, tout en écourtant au mieux la durée nécessaire; le délai de six mois qui nous est donné étant dans tous les cas une estimation maximum.

En conséquence, et for de ce qui précède, le groupe radical soutiendra et votera le crédit proposé."

M. Hulliger constate que MM. Monnet et Trinchan sont des personnes qui ont marqué leurs différents services et estime que la passation de pouvoir ne sera pas évidente et risque de prendre du temps. Il estime qu'un délai de six mois et un montant de CHF 180'000.- sont un délai et une somme maximum, car il est bien clair que dès que les remplaçants seront aptes à prendre leur envol de manière indépendante, ils le feront sans attendre nécessairement la fin des six mois. Il conclut en déclarant que les socialistes sont d'accord pour soutenir ce projet de délibération.

Mme Zwick-Merchan annonce que l'AdG va également accepter cette délibération tout en tenant compte que l'administration n'est pas une entreprise privée et qu'elle peut s'octroyer une marge de six mois pour remplacer des personnes qui ont accumulé une somme de connaissances gigantesques avec une forte conscience professionnelle.

Elle déclare que son groupe espère que ces six mois seront suffisants et souligne la confiance accordée à M. Solai qui a promis, lors de la commission, que si le délai peut être écourté, il le sera.

Mme Boget salue la grande cohésion régnant ce soir, malgré une petite divergence sur un point déjà largement débattu lors de la commission, à savoir le temps nécessaire pour la mise au courant. Elle apprécie beaucoup la confiance qui est faite aux collaborateurs pour la transmission des dossiers. Elle souligne l'effort qui a été fait afin que la Commune ne souffre d'aucune faiblesse liée au départ de ces deux personnalités si forte de l'administration. Elle remercie les conseillers de reconnaître la qualité de ce travail en acceptant ce projet de délibération qui est un délai maximum de passation des dossiers et peut-être une acquisition des compétences nécessaires dans des conditions optimales afin de suivre les multiples dossiers en cours.

M. Tschudi met au vote la proposition d'amendement proposée par le parti libéral qui consiste à réduire la somme de CHF 180'000.- à CHF 90'000.- et diminuer la période de 6 mois à 3 mois. Cet amendement est **REFUSE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Il est alors procédé au vote de la **délibération No 15a/2005**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 180'000.- destiné à anticiper les départs en préretraite et les remplacements du chef du service de l'urbanisme et des travaux publics et d'un collaborateur-clé au service de l'énergie et bâtiments

Vu le statut du personnel de la commune de Meyrin et le programme communal de préretraite valable jusqu'au 31 décembre 2005;

Vu le prochain départ en préretraite du chef du service de l'urbanisme et des travaux publics et la nécessité d'assurer tant la continuité de la structure et des activités du service et que le transfert des connaissances acquises en 32 ans d'activité;

Vu le nombre, l'importance et l'état d'avancement des projets et réalisations communales inscrits au plan des investissements;

Vu les ressources en personnel déjà largement insuffisantes pour assumer le surcroît de travail du SUTP et le nombre d'heures supplémentaires imposées aux collaborateurs en place;

Vu le prochain départ en préretraite d'un collaborateur-clé au service de l'énergie et bâtiments après 31 ans d'activité;

Vu l'absence de procédures écrites et la spécificité du poste impliquant un transfert oral de beaucoup d'informations;

Vu la nécessité d'une planification adéquate des effectifs en terme de relève et de transfert des connaissances afin d'assurer le bon fonctionnement des services concernés;

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 juin 2005,

DECIDE

PAR 26 OUI, 2 NON ET 1 ABSTENTION

d'ouvrir un crédit de **CHF 180'000.-** destiné à financer le cumul du poste de chef du service de l'urbanisme et des travaux publics et le cumul du poste de collaborateur du service de l'entretien et des bâtiments et ceci dans les deux cas sur une période d'environ 6 mois.

[Courte pause de 10 minutes.]

* * *

M. Tschudi déclare que, fidèle à la tradition d'offrir un petit cadeau en début de présidence et n'étant pas très porté sur les fleurs, il offre à chaque conseillère municipale et chaque conseiller municipal, la carte du terroir genevois, une brochure de l'association Agenda 21 local qui donne plein d'idées d'action au niveau communal, ainsi qu'un guide pour une consommation responsable.

11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 260'000.- devant financer la fin de la deuxième phase d'introduction de Meyrin Qualité dans l'administration meyrinoise et engager le développement et le suivi de la phase de mise en œuvre de l'exploitation et d'intégration du processus (projet No 17a/2005). Rapports de la commission Meyrin Qualité (Mme Sprecher, R) et de la commission des finances (Mme Sprecher, R).

Mme Sprecher donne lecture de son rapport:

"Rapport des commissions de Meyrin Qualité et des finances des 26 mai 2005 et 31 mai 2005.

Présidente de la commission Meyrin Qualité: Renée Ecuyer

Présidente de la commission des finances: Muriel Sprecher

Tout d'abord, je tiens à préciser que d'entente avec le secrétaire général il ne sera fait qu'un seul rapport pour ces deux commissions qui traitent du même sujet.

Lors de la commission de Meyrin Qualité, la présidente, Renée Ecuyer, salue la présence de M. Sansonnens, de Mme Boget, conseillers administratifs, ainsi que des représentants de l'administration, M. Solai, Mme Pasche et de M. Haessig.

Une présentation détaillée et commentée, sous forme de tableau synoptique, permet aux commissaires de mieux comprendre le passé, le présent et le futur de Meyrin Qualité.

Une brève démonstration du logiciel OPTIMISO est présentée à l'auditoire.

M. Solai donne des précisions sur les différents postes qui justifient la demande de crédit d'un total de CHF 260'000.-. Il indique que cette délibération ne comprend ni le module de comptabilité analytique ni celui des mandats de prestations et des enveloppes. Il est précisé que ces objets ne seront pas obligatoires pour mener à bien la mission de Meyrin Qualité et que la décision à ce sujet appartiendra en temps voulu aux conseillers municipaux, car elle exige un débat de fond.

On nous confirme, en réponse à l'un des commissaires, qu'en l'état actuel les outils ne sont pas suffisants pour donner des résultats concrets, mais que ceux demandés par cette délibération, nous rendront opérationnels et pourront être exploités de manière optimale. Il sera donc possible à ce moment-là de ne pas élargir le processus, les moyens disponibles permettant de faire de la comptabilité analytique avec un programme comme "Excel".

Echaudés par la coûteuse expérience de l'IDEAP, certains commissaires, qui souhaitent simplement une lecture plus aisée des budgets et comptes, sont quelque peu rassurés par ces propos.

Il est encore signalé que l'objectif de base de Meyrin Qualité est de coordonner toutes les activités communales et de créer un cadre commun identique pour l'ensemble des collaborateurs. M. Sansonnens ajoute que le personnel est partie prenante dans la mise en place de cette nouvelle structure et que des bienfaits se font déjà sentir par une "meilleure culture d'entreprise".

Certains estiment que nous devons absolument nous équiper, car il n'est plus possible de travailler avec les moyens moyenâgeux qui sont les nôtres. Ce qui provoque quelques réactions, tout le monde ne partageant heureusement pas cet avis.

Si cette délibération est acceptée, les budgets et les comptes rendus 2006 pourront être présentés en double version, d'autant que nous ne serons probablement pas autorisés, par la surveillance des communes, à ne présenter que la nouvelle version, à moins que la logique meyrinoise ne séduise d'autres communes pour inverser la vapeur.

La commission de Meyrin Qualité préavise cette délibération par 6 oui et 3 abstentions.

La commission des finances présidée par Muriel Sprecher, en présence de Mme Boget, conseillère administrative, et de MM. Solai et Cela examine la même délibération sous un angle plus financier.

Les informations reçues lors de Meyrin Qualité sont résumées, spécialement à l'intention des commissaires qui ne font pas partie de la commission Meyrin Qualité et ceux-ci sont informés du préavis favorable donné par leurs collègues.

Certains commissaires s'étonnent du prix du logiciel et de ses modules qu'ils jugent très élevé. Il est simplement précisé qu'il s'agit de programmes sur mesure.

M. Solai explique, d'autre part, que le montant de CHF 80'000.- attribué aux ressources humaines comprend le remplacement de M. Brunner et l'appel ponctuel à des consultants externes ce qui permet de contrôler à tout moment que nous sommes bien sur la bonne voie.

Il est demandé si Meyrin Qualité occasionne un coût annuel de maintenance, ce à quoi le secrétaire général répond que ce travail incombera au collaborateur prévu dans une prochaine délibération, création de poste à 70 ou 80%.

Avec beaucoup d'humour, l'un des commissaires image la situation. Est-il bien raisonnable de décider la construction d'un aéroport et de ne se poser la question de savoir s'il faut financer une tour de contrôle, qu'après avoir réalisé la piste d'envol?

La plupart des commissaires estiment, comme lui, qu'il est en effet irresponsable de s'arrêter à mi-chemin sans rien de concret et qu'il est donc indispensable de poursuivre le processus.

Mise au vote, la délibération est préavisée favorablement par 9 oui et un refus."

M. Mouraret déclare:

"Notre Commune s'est investie pleinement, avec l'accord et le soutien du Conseil municipal, dans le projet Meyrin Qualité destiné à améliorer les processus et l'efficacité du travail des différents services de la Commune, avec comme objectif à terme une meilleure lisibilité des tâches de chacun, une connaissance plus complète des coûts réels par structure et nous l'espérons quant à nous, une plus grande facilité à gérer de manière cohérente les finances communales

La commission Meyrin Qualité, qui a planché sur ce domaine, a admis la réelle nécessité d'aller de l'avant avec cette deuxième tranche, et ne doutant donc pas du sérieux de l'analyse de l'ensemble des conseillers la composant, la commission des finances a décidé d'emboîter le pas, cela d'autant plus facilement qu'on nous a expliqué que nous n'avions pas vraiment le choix sous peine de rendre caduque tout le travail effectué à ce jour, et perdre ainsi le bénéfice des sommes déjà investies.

En conséquence, le groupe radical soutiendra l'esprit "Meyrin Qualité", et votera donc également cette demande de crédit ."

M. Girardet déclare que le groupe démocrate-chrétien a quelques remarques à formuler, notamment concernant les délais. La première délibération qui avait été votée en date du 13 mai 1997 où CHF 280'000.- avait été voté avec l'espoir que cette somme suffirait pour la mise en place de Meyrin Qualité. Le 8 avril 2003, un crédit supplémentaire de CHF 140'000.- avait été voté, lors d'un vote immédiat et ceci malgré l'opposition de certains conseillers municipaux, dont Mme Boget et M. Sansonnens faisaient alors partie. Il rappelle que cette délibération de CHF 140'000.- faisait suite à une délibération de CHF 500'000.- présentée par le Conseil administratif et qui avait été amendée à CHF 140'000.-. Avec ce deuxième crédit voté, il était prévu de financer la 2^{ème} phase d'introduction de Meyrin Qualité. Il aura donc fallu 8 ans et près de CHF 500'000.- de dépensé pour arriver au point où on en est aujourd'hui.

Concernant les coûts, **M. Girardet** signale que la délibération proposée ce soir, demande de rallonger de CHF 260'000.- les deux précédentes délibérations, ce qui porte à un total de CHF 680'000.- sans tenir compte des appuis logistiques en personnel qui ont été utilisés.

Il continue en expliquant la raison de cette délibération aujourd'hui présentée. Dans la délibération, il est demandé, CHF 80'000.- pour le développement informatique (programme Optimiso).

Il se demande ce qu'il va se passer après. Contrairement à ce qui avait été annoncé dans les commissions, il faut être conscient qu'après cette délibération, tout ce concept ne sera pas fini, il y aura un après. Il restera encore une étape avec l'évolution des outils informatiques de gestion, la mise en place de la comptabilité analytique, élément indispensable à l'analyse des coûts par prestation, mandat de prestation géré par le Conseil administratif et gestion des enveloppes. Il rapporte la réticence des conseillers à entrer dans le concept des enveloppes.

Et si on arrêtrait tout aujourd'hui? Il argue que si l'on arrêtrait tout maintenant, la Commune aurait dépensé plus de CHF 500'000.- pour pas grand chose. Il reprend les propos de M. Sansonnens qui parle d'esprit d'entreprise qui se développe, le sentiment d'appartenance à une entité et, auprès du personnel, un intérêt pour l'évolution de son travail et une valorisation des fonctions. Il relève que comme chacun l'aura compris, le personnel se sent motivé.

Il conclut en déclarant que, pour éviter que ces CHF 500'000.- déjà investis ne l'aient pas été en vain, le groupe DC votera favorablement ce projet de délibération.

Mme De Weck-Haddad fait la déclaration suivante:

"Meyrin Qualité a pris un nouveau départ depuis 2003, dès le moment où un terme a été mis au mandat de l'IDHEAP et où la commission Meyrin Qualité a décidé de prendre les choses en main, la démarche a été menée d'une manière différente. Elle a aussi été menée de manière différente depuis l'arrivée du nouveau secrétaire général, M. Solai. La démarche qualité à Meyrin est devenue plus pragmatique avec une politique des petits pas raisonnables, dans un processus participatif impliquant un grand nombre de collaborateurs, environ une trentaine.

Cette démarche a créé une nouvelle dynamique dans l'administration avec plus d'échanges et moins d'éclatement entre les services, des structures et des procédures communes, avec des cadres communs qui sont en train de se créer. Aujourd'hui on est à mi-chemin, mais en bonne voie pour conclure et aboutir à la comptabilité analytique. Arrêter ici, n'aurait aucun sens, car on aurait dépensé de l'argent, initié une dynamique sans résultat concret.

Si on continue, l'administration pourra notamment sortir le budget et le compte rendu par prestation dès l'année prochaine, ce qui apportera plus de lisibilité quant aux choix politiques.

En conclusion, les débuts de Meyrin Qualité ont été un fiasco, d'une part, vu l'approche très abstraite de l'IDEAP, et d'autre part, en raison d'une absence de réelle volonté politique. Depuis la donne a changé, le Conseil administratif et le Conseil municipal ont affiché un engagement dans cette démarche. On ne peut pas la mettre en péril par des pas en arrière et des caprices politiques qui se répercutent sur l'administration et le travail de terrain. Le groupe des Verts acceptera donc cette délibération."

M. Kirschmann fait la déclaration suivante:

"Nous accepterons la délibération en espérant bientôt voir les résultats du travail accompli depuis huit ans par les différentes personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet".

Mme Zwick-Merchan relate que c'est sa deuxième législature avec Meyrin Qualité. Elle rappelle qu'à la fin de la première législature, elle était frustrée car cette expérience prenait fin abruptement et seul trois services avait fait cette expérience. Elle argue que si l'on ne va pas jusqu'au bout du processus, si tous les services ne sont pas impliqués, si l'investissement en informatique n'est pas réalisé, alors là, cela serait de l'argent perdu. Elle clame que son groupe est favorable à cette délibération, par contre elle fait part de son opposition quant à l'attribution des enveloppes et souhaite que cela disparaisse de l'exposé des motifs. Elle estime que ces enveloppes vont soulever des questions dans les différents services, en donnant, notamment, un grand pouvoir aux chefs de service ce qui est contraire à la démocratie. Elle conclut en répétant toutefois son soutien à la procédure Meyrin Qualité.

Mme Revillet déclare que dans le cadre de l'introduction de Meyrin Qualité, cette manière pragmatique de procéder paraît être de bon augure pour une mise en place efficace, tenant compte également des besoins des employés de l'administration. Pour parler des problèmes de coûts évoqués précédemment, elle explique qu'une partie des frais de logiciel serait de toute manière engagée quel que soit le système utilisé. Elle conclut en déclarant que le groupe socialiste soutiendra cette 2^{ème} phase d'introduction Meyrin Qualité.

Mme Boget déclare:

"Je comprends les remarques qui ont été formulées par certains, à savoir que l'on n'a pas véritablement le choix.

Il est vrai que par moment, dans un mandat politique, on est lié par des décisions prises par les prédécesseurs et qui ont des incidences sur le présent: c'est le cas de Meyrin Qualité.

Il est vrai qu'un long chemin a été parcouru et qu'il pourrait être question d'abandonner ce chemin s'il s'agissait d'un chemin non vivant, or le processus est extrêmement vivant au sein de l'administration. Un personnel motivé a participé de manière variée dans plusieurs commissions et ce personnel a déjà produit une gigantesque somme de travail dont vous avez pu voir les résultats au travers de la présentation. Il ne s'agit donc pas seulement d'un engagement par rapport à une décision antérieure mais également d'une volonté de continuer à faire vivre quelque chose, qui, au sein de l'administration, est bien vivant.

A la tête de la Commune, M. Solai, est moteur de cette dynamique et est entouré de collaborateurs qui sont extrêmement actifs pour le faire vivre. D'un côté il y a une administration partante et de l'autre côté une volonté politique pour suivre ce processus. Je me réjouis donc de voir continuer ce processus par la dotation à l'administration de moyens pour faire avancer ce processus au travers de nouveaux logiciels et aux travers des ressources externes sollicitées."

M. Tschudi précise que la question des enveloppes figurant dans l'exposé des motifs, est une question fondamentale qui ne sera pas discutée ce soir et n'est pas directement dans la délibération. Il propose de ce fait, de passer au vote de la délibération.

Mme Zwick-Merchan est d'accord d'avoir une discussion politique au sujet de ces enveloppes au niveau de la commission Meyrin Qualité.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tschudi** soumet au voix le vote de **la délibération No 17a/2005**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 260'000.- devant financer la fin de la deuxième phase d'introduction de Meyrin Qualité dans l'administration meyrinoise et engager le développement et le suivi de la phase de mise en œuvre de l'exploitation et d'intégration du processus

Vu la délibération No 17a/1997 votée le 13 mai 1997 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 280'000.- destiné à l'introduction de la Nouvelle gestion publique (NGP) dans l'administration communale;

Vu la délibération No 16/2003 votée le 8 avril 2003 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 140'000.- devant financer la deuxième phase d'introduction de Meyrin Qualité dans l'administration meyrinoise

Vu le processus d'introduction précité, agrémenté d'ajouts comme le développement d'instruments informatisés de gestion et de pilotage, ayant pris place de 1997 à 2001;

Vu le rapport de l'Idheap présenté lors de la commission ad hoc Meyrin Qualité du 20 septembre 2001;

Vu le rapport de la commission ad hoc Meyrin Qualité présenté lors de la séance plénière du Conseil municipal du 5 mars 2002;

Vu la résolution No 02/2002 présentée par la commission ad hoc Meyrin Qualité relative à la suite à donner au projet Meyrin Qualité, votée par le Conseil municipal le 5 mars 2002;

Vu les discussions et négociations entreprises par le Conseil administratif avec les responsables de l'administration;

Vu la réorganisation des tâches des membres du personnel liée à leur implication dans le projet Meyrin Qualité;

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu les rapports de la commission Meyrin Qualité et de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition de sa commission ad hoc Meyrin Qualité, dans sa séance du 14 juin 2005,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 260'000.-** devant financer la fin de la deuxième phase d'introduction de Meyrin Qualité dans l'administration meyrinoise;
2. de comptabiliser la dépense de CHF 260'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif;
3. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales;
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 260'000.- en 4 annuités, de 2006 à 2009, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 05.331.

* * *

12. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'305'000.- destiné au complément nécessaire pour la réalisation en gazon artificiel du terrain de football A' dans le cadre de la 5ème étape du centre sportif (projet No 18a/2005). Rapport de la commission des sports (Mme Girardet, DC).

Mme Girardet donne lecture de son rapport:

"La commission des sports s'est réunie en séance le 6 juin 2005 avec à l'ordre du jour, l'audition de M. Ramon Arino, président du FC Meyrin.

M. Devaud, président, ouvre la séance à 20h35 et salue la présence de MM. Ducrot et Sansonnens (Conseil administratif), MM. Genequand et Kobler (administration) et Mme Donzé (verbaliste).

Suit un bref rappel de la situation. Un crédit a déjà été voté par le Conseil municipal et un terrain en gazon naturel proposé. Suite à la décision de la Swiss football league d'accepter du synthétique, une nouvelle délibération est proposée par le Conseil administratif. Cette pratique se fait principalement dans les pays nordiques et de l'extrême sud en raison des conditions climatiques.

Le président accueille M. Arino, président du FC Meyrin. Il lui rappelle l'historique et lui demande de prendre position sur le choix des surfaces souhaitées.

M. Arino est catégorique: le comité du FC Meyrin est opposé à la pelouse synthétique pour le terrain principal. Le synthétique ne remplacera jamais l'herbe. Le terrain principal doit être le fleuron des installations et c'est aussi le porte-drapeau de tout le club. C'est une des plus belles pelouses de Suisse; si l'on passe au synthétique, toutes les équipes pourront effectivement jouer plus souvent mais les sensations du synthétique n'ont rien à voir par rapport à l'herbe. Il est par contre pratique et intéressant d'avoir un panachage des terrains de jeu. Il existe 26 équipes à Meyrin et un tournoi y est souhaité. Le synthétique provoque aussi des dommages au niveau des articulations des hanches, genoux et chevilles en cas d'utilisation prolongée. Evidemment, des sommes conséquentes sont en jeu, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit du terrain principal. A Meyrin, sur le terrain en herbe naturel, aucun match n'a encore été renvoyé, à ce jour, pour des problèmes d'intempéries.

En raison des exigences de la Swiss football league, le terrain principal ne peut contenir qu'un seul marquage, valable seulement pour les équipes de haut niveau. Sur un terrain d'entraînement de catégorie inférieure, 4 marquages différents avec 4 couleurs différentes sont possibles.

En fait, si le gazon synthétique est proposé, c'est uniquement pour des raisons économiques. Il n'est pas tenu compte du côté sportif ni de l'avis des gens qui utilisent le terrain. Le synthétique s'est démocratisé pour les surfaces d'entraînement, mais pas dans la catégorie de 1^{ère} équipe de Meyrin.

En outre les surfaces synthétiques n'ont aujourd'hui pas de contrôle de pérennité. Des garanties sont données à plus ou moins 10 ans.

Le président du FC Meyrin souligne l'importance de la mixité des terrains qui est intéressante: pouvoir faire un tournoi pour éviter de jouer systématiquement sur du synthétique ou du naturel. Le FC Meyrin souhaite mixité et tournoi. Dans leur tête, ils ne sont pas prêts pour du synthétique sur le terrain principal, c'est trop tôt. Le terrain actuel avec les tribunes existe depuis 1996 et a donc 9 ans. L'entretien est conséquent. Si un nouveau terrain en herbe est mis en place pour 10 ans, le FC est satisfait et ne demande pas plus.

M. Devaud remercie M. Arino, qui quitte la salle, pour ces explications et ouvre le débat.

Pour certains commissaires il n'y a pas de raison d'aller à l'encontre des vœux des utilisateurs.

Un commissaire précise que, du fait d'un seul marquage, 6 à 8 équipes sur les 25, pourraient jouer leurs matches sur le terrain principal.

M. Arino n'est pas opposé au terrain synthétique mais il souhaite garder le terrain principal en herbe. Pour augmenter les possibilités d'entraînement sur la Commune un commissaire serait favorable à un autre terrain synthétique; cette situation serait idéale et acceptée de manière unanime.

Cependant, une précision est à vérifier: si le terrain synthétique a été homologué pour la challenge league et la super league, il ne l'est peut-être pas pour les leagues inférieures.

Des questions fusent: si les travaux rendent le terrain utilisable en automne 2006, quelle serait la date pour du gazon synthétique? Si la SFL exige un terrain synthétique dans 2-3 ans, les frais seront-ils importants? Pourrait-on décider de faire des concerts rock par exemple et changer le naturel en synthétique?

Réponses: le synthétique serait disponible fin de l'année 2005, le gazon naturel dès août 2006 (6-7 mois de différence). Si on passe plus tard au gazon synthétique, c'est techniquement réalisable mais cela coûtera plus cher que CHF 1'300'000.-.

M. Sansonnens quant à lui parle de la responsabilité du Conseil administratif en rapport à l'aménagement du territoire et de la bonne gestion des surfaces communales. Le territoire genevois est exigü et Meyrin a la chance d'avoir une grande surface pour ses installations sportives. L'objectif est d'arriver à une densification d'utilisation des terrains de sports.

Les solutions qui permettent d'atteindre cet objectif doivent être étudiées et développées. En augmentant l'utilisation des terrains, nous répondrons aux besoins de la population.

Le Conseil administratif se ralliera à la décision du Conseil municipal mais il a le devoir vis-à-vis de la collectivité de présenter cette délibération et d'exposer la difficulté à privatiser un terrain pour une seule équipe.

Le président met au vote la délibération:

La délibération est rejetée par 6 non 3 oui et 1 abstention.

La commission des sports est favorable pour la construction du terrain A' en gazon.

M. Ducrot rappelle que, depuis 30 ans, la volonté municipale et la volonté politique est de soutenir le sport dans la commune: 1'800 enfants évoluent dans différents

sports et Meyrin a toujours eu le souci de mettre de bonnes installations à disposition.

Après discussions sur le déroulement des travaux la séance est levée.

Merci pour votre attention"

M. Schweizer déclare que suite à l'audition du président du FC Meyrin en commission au cours de laquelle une multitude de questions lui a été posée, il en ressort, pour le FC Meyrin, qu'il n'y a pas d'alternative de gazon synthétique pour la 1^{ère} ligue. Il ajoute que le confort de jouer sur un terrain engazonné ne fait aucun doute, de même que le coût engendré.

Il relate que le matin de bonne heure, en passant près des terrains de football, la bonne odeur de la rosée déposée sur l'herbe ne saurait en aucun cas être remplacée par de la verdure synthétique. Pour toutes ces raisons, il déclare que le groupe radical se ralliera à la proposition d'un gazon naturel et non synthétique.

M. Le Chevalier de Prévile fait la déclaration suivante:

"Le groupe des Verts, tout en remerciant M. Ramon Arino pour la clarté et l'honnêteté de ses propos lors de son audition par la commission des sports, maintient sa position en faveur de la réalisation en gazon artificiel du terrain de football A' pour les raisons suivantes:

1.L'entretien d'un gazon "naturel" est écologiquement dommageable: engrais en grande quantité, énorme quantité d'eau pour l'arrosage, divers produits chimiques pour lutter contre les mousses et insectes qui vont s'infiltrer dans notre sous-sol et polluer nos eaux. Si le football se pratiquait effectivement sur un terrain totalement naturel, nous n'aurions sans doute pas le plus beau gazon de Suisse, mais il n'y aurait pas les effets de pollution et de gaspillage d'eau que nous déplorons et nous soutiendrions l'idée d'un gazon naturel. M. Arino a par ailleurs dit qu'un bon footballeur était capable de bien jouer sur n'importe quel terrain, ce qui sera bien nécessaire, car, en effet, les joueurs du FC Meyrin seront forcés de jouer sur des gazons artificiels lorsqu'ils joueront à l'extérieur (par exemple au stade du Wankdorf).

2.La fragilité d'un gazon "naturel" est telle qu'elle limite en pratique l'utilisation de cette surface à l'usage quasi-exclusif de l'équipe du FC Meyrin en Challenge League. Nous ne pensons pas que ce soit le rôle d'une municipalité de fournir des infrastructures pour une utilisation aussi restreinte.

En conclusion, puisque,

- du point de vue financier et économique, les deux options sont équivalentes (selon les évaluations qui nous ont été fournies par le Conseil administratif),
- du point de vue écologique, le gazon artificiel est moins dommageable (pas d'engrais, d'insecticides, de fongicides, de gaspillage d'eau) et
- du point de vue social, un stade en gazon artificiel permettrait moins d'iniquité d'utilisation.

Nous sommes clairement opposés au gazon pseudo-naturel et en faveur de la réalisation de ce terrain en gazon artificiel qui correspond, lui, aux critères du développement durable."

M. Kirschmann déclare:

"La proposition du Conseil administratif d'équiper le terrain A' d'un revêtement synthétique a retenu toute notre attention, mais nous refuserons cette délibération en attendant que le FC Meyrin et d'autres équipes soient municipalisées comme certains le souhaitent, ce qui permettra au Conseil municipal de gérer les clubs et de fixer les buts à ne pas dépasser par ceux-ci. Pour notre part, nous gardons notre confiance en ceux qui s'occupent de nos clubs et associations et soutenons donc le gazon naturel d'autant plus qu'il faut un gazon de bonne qualité pour bien *shooter*."

Quant à **M. Devaud**, il annonce que son groupe confirme l'option précédemment choisie, c'est-à-dire le gazon naturel. Il relate que le travail qui a été fait auparavant en commission pendant quelques années a permis d'analyser toute cette problématique et rappelle que lors du vote du gazon naturel, la potentialité que la Swiss football league accepte de jouer sur du terrain synthétique était déjà présente. Il estime important d'écouter les gens qui utilisent les surfaces et ceux qui prennent le temps de s'occuper de la jeunesse et des sociétés sportives, de même qu'il est important de comprendre comment fonctionnent les clubs.

Il tient à préciser à M. Le Chevalier de Prévaille que le FC Meyrin n'ira pas jouer sur le terrain synthétique du stade du Wankdorf, car celui-ci est réservé aux matches de ligues supérieures à celle de Meyrin.

Il relate que la mixité des terrains demandée par le FC Meyrin est tout-à-fait admise car justement les arguments avancés par rapport aux temps d'utilisation plus longs sur les terrains synthétiques sont un peu faussés. En effet, il faut savoir que si l'on peut mettre 200 heures d'utilisation sur un terrain synthétique, les enfants arrêtant l'école vers 16h30 et devant être chez eux vers 20h30, on ne peut donc pas multiplier indéfiniment les heures d'utilisation.

Il répète que l'on a tout intérêt à écouter les managers de ces sociétés et d'aller dans le sens qu'ils demandent; c'est ce que la commission des sports a fait. Il conclut en déclarant que son groupe confirmera la décision première.

M. Ballaman, tout comme M. Devaud, déclare avoir été à l'écoute des propos de M. Arino, les exigences de la Swiss football league ayant changé en matière de recouvrement de terrain, il aurait été dommage de ne pas étudier la question. Après avoir écouté le FC Meyrin qui désire préserver son terrain naturel pour les matches phares, il est primordial d'entrer en matière sur les desiderata des sportifs et non pas vouloir faire l'économie de CHF 1'300'000.-, cependant il est conscient que d'ici quelques années, il faudra réaliser un deuxième terrain synthétique pour favoriser les entraînements et la gestion du territoire.

M. Hulliger déclare:

"Faut-il investir CHF 1'305'000.- pour installer du gazon synthétique sur le futur stade de foot officiel du FC Meyrin? Telle est la question qui nous est posée ce soir. Surface du terrain: environ 10'000 m². CHF 1'305'000.- divisé par 10'000 m², ça nous fait CHF 1'305.- du m² ça c'est de la belle moquette! Hormis le prix conséquent de cette dépense, je pense qu'il faut voir l'aspect pratique de la chose. D'aucuns sont d'avis que cette dépense se justifie en regard du coût d'entretien d'une telle surface. Entretien un gazon naturel pour la pratique du football coûte, c'est vrai, une petite fortune par année, ce d'autant plus qu'il se verrait, comme par le passé, exclusivement réservé à la première équipe du FC Meyrin, donc non rentable. Avec une surface synthétique, nous pourrions rentabiliser l'utilisation de ce terrain et l'ouvrir à d'autres équipes. Tout cela a déjà été dit par d'autres personnes dans cet hémicycle. Cependant, je fais partie des amoureux du gazon naturel. Je me rends régulièrement au stade de Bois-Carré pour assister aux matches et soutenir notre première équipe qui a eu le mérite de grimper les échelons et de se retrouver aujourd'hui la première équipe du canton. Tous ceux qui vont au stade doivent avoir la même impression. Un terrain de foot naturel ce n'est pas seulement un confort pour les joueurs mais aussi une atmosphère, une odeur particulière que seuls les amateurs du ballon rond peuvent ressentir. En ce qui me concerne, réserver une aire de 10'000 m² de verdure naturelle accessible uniquement à l'élite du foot meyrinois n'est pas une hérésie. Le terrain officiel actuel a une renommée nationale. Sa pelouse est considérée comme étant la meilleure du pays. Elle n'a fait, la saison dernière, l'objet d'aucun renvoi.

Mais je sais que ce soir, les avis sont partagés. Ceux qui se déplacent au stade pour y voir notre équipe phare évoluer penchent pour sauvegarder une pelouse naturelle. Les autres voient un aspect de durabilité ou d'entretien à coût limité. Je comprends ce type d'arguments. Tout comme je comprends qu'il est facile de prendre une option synthétique lorsque l'on est pas directement concerné.

Le vote de ce soir est-il un vote politique? Je n'en suis pas convaincu. Nous, Conseil municipal, avons décidé qu'un nouveau terrain de foot devait voir le jour. Cela fait des années que nous entretenons une surface naturelle pour permettre à notre équipe de pratiquer son sport dans les meilleures conditions. Je ne vois pas l'intérêt qu'il y aurait aujourd'hui de modifier cette politique. Quant à l'aspect économique, non négligeable il est vrai, il ne trouve pas de justification à mes yeux.

Aujourd'hui, j'ai parlé en mon nom ainsi qu'au nom, peut-être, de certains membres du groupe socialiste. Nous ne partageons pas tous le même avis. C'est pourquoi, nous laissons aux membres de notre groupe le choix de voter selon leur sensibilité."

M. Le Chevalier de Prévaille précise que CHF 1'305'000 divisé par 10'000 m² donne CHF 130.55/m².

Plus personne ne désirant s'exprimer, il est passé au vote de la **délibération No 18a/2005**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'305'000.- destiné au complément nécessaire pour la réalisation en gazon artificiel du terrain de football A' dans le cadre de la 5^{ème} étape du centre sportif

Vu la décision de la FIFA et de l'UEFA d'homologuer les terrains artificiels et d'établir une norme commune des spécifications;

Vu la décision prise par la Swiss Football League d'homologuer les terrains artificiels "FIFA 2 STAR" dès la saison 2005/2006 pour les catégories Challenge League et Super League;

Vu la volonté d'utilisation rationnelle des terrains propriétés de la Commune;

Vu la comparaison des coûts d'exploitation entre gazon naturel et gazon artificiel;

Vu l'obligation d'assurer la pérennité du patrimoine communal;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des sports.

Le Conseil, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 juin 2005,

REFUSE

PAR 6 OUI, 22 NON ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 1'305'000.-** destiné au complément nécessaire pour la réalisation en gazon artificiel du terrain de football A' dans le cadre de la 5ème étape du centre sportif,
2. d'autoriser le Conseil administratif, pour financer ces travaux, à contracter un emprunt à hauteur de CHF 1'305'000.-,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 1'305'000.- en 10 annuités dès 2006, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.331 "Amortissement des crédits d'investissements".

* * *

13. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 889'000.- destiné à la construction d'une extension du bâtiment actuel de la mairie afin d'y loger différents services de l'administration communale, ainsi qu'à des travaux de rafraîchissement et d'adaptation des locaux actuels (projet No 34a/2005). Rapport de la commission des travaux publics (M. Iswala, S)

M. Iswala donne lecture de son rapport:

"La délibération No 09a/2004, dans son exposé des motifs rappelle que la situation actuelle de l'administration ne permet plus d'absorber de nouveaux postes, pas même ceux déjà créés et qui vont entrer en service tout prochainement.

C'est pourquoi, il devient impératif de rechercher des solutions pour le court et le moyen terme, non seulement pour la mairie, mais également pour l'administration de ForuMeyrin.

Dans l'attente de la construction éventuelle d'une nouvelle mairie qui se profile à l'horizon 2012, la situation actuelle étant déjà très problématique et urgente, elle ne saurait souffrir d'une telle attente.

Dans les différentes réflexions de recherches des solutions, la commission d'urbanisme a refusé le principe de délocalisation d'une partie de l'administration compte tenu par exemple du coût qu'elle représente. Elle a admis qu'une solution devait être trouvée à court terme, pour faire face aux besoins actuels et prévisibles dans les dix prochaines années.

C'est ainsi par 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, que la commission de l'urbanisme a accepté la proposition du Conseil administratif d'une extension du bâtiment administratif de ForuMeyrin le 17 mai 2004.

Le 10 novembre 2004, la même clause des besoins sous la délibération 34/2004 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 800'000.- destiné à la construction d'une annexe provisoire à ForuMeyrin afin d'y loger différents services de l'administration communale a fait l'objet d'une étude par la commission des travaux publics.

A 18h35, le président, M. Hulliger, ouvre la séance. M. Sansonnens, en référence au plan, nous le décrit en ces termes:

Le rez-de-chaussée doté de deux entrées, est réservé à l'administration de ForuMeyrin et la Police municipale.

A l'étage, des bureaux sont réservés à l'administration de ForuMeyrin et à la protection civile.

Planification: vote de crédit en décembre 2004, travaux pendant 4 mois et entrée dans les locaux en juin 2005.

Malheureusement cette proposition a été rejetée, refusée, désavouée par les commissaires, qui, dans la majorité, ont renvoyé le dossier en commission d'urbanisme par 9 voix pour et 1 abstention pour les raisons suivantes:

- Le Conseil administratif privilégie largement l'administration de ForuMeyrin au détriment de la Commune.
- En outre, une fois que le provisoire sera détruit, le manque des places pour l'administration de Forum ne sera pas réglé, ne connaissant pas sa nouvelle destination.

- Sans faire un procès d'intention, le Conseil administratif compte le résoudre dans le futur projet d'une éventuelle nouvelle mairie.
- Le coût du projet présenté est exorbitant. L'intégration architecturale a été jugée non convaincante par rapport au bâtiment de Forumeyrin.

La délocalisation refusée revient encore sur le tapis comme une possibilité encore envisageable.

La séance est levée à 20h00.

Le 1^{er} décembre 2004, retour du dossier en commission d'urbanisme.

Le président, M. Girardet, ouvre la séance à 18h30 et rappelle les faits suivants:

Le 14 septembre 2004, un crédit de CHF 350'000.- destiné à la recherche des solutions au manque de surfaces dédiées à l'administration communale a été voté sous la délibération N09a/2004.

La commission d'urbanisme a accepté le principe d'étudier une nouvelle mairie et a demandé au Conseil administratif de préparer un crédit pour répondre au manque de locaux. Ce qui a débouché sur une délibération de CHF 800'000.- pour une annexe provisoire que la commission de travaux publics a refusé le 10 novembre 2004 en la renvoyant en commission d'urbanisme.

La commission des travaux publics a demandé au Conseil administratif d'étudier d'autres possibilités.

M. Sansonnens suite à cette demande, présente une nouvelle proposition: il s'agirait de construire une extension au bâtiment de la mairie actuelle sur deux niveaux. C'est une construction en bois de bonne qualité. Ce type de construction peut-être considéré comme provisoire ou pérenne.

Pour le Conseil administratif, cette proposition est raisonnable, répond bien aux besoins actuels et elle est économique par rapport à l'annexe de Forum. De plus, le personnel resterait regroupé ce qui garantirait une bonne synergie. Cette construction pourrait être réalisée en moins de quatre mois.

Pour répondre aux inquiétudes de certains commissaires au manque de place pour le personnel de ForuMeyrin, M. Monnet rassure que certains employés de Forumeyrin pourraient trouver place en mairie si l'extension proposée est acceptée et peut être réalisée.

Les commissaires trouvent la nouvelle proposition plus intéressante. Cette nouvelle structure leur paraît beaucoup plus esthétique et répond bien aux besoins actuels de la mairie.

Cependant, un des commissaires déplore des millions que l'on ne cesse d'injecter constamment dans cette mairie qui n'est plus adaptée aux besoins actuels et futurs. La meilleure solution ou réponse, selon lui, serait de se déterminer et de se concentrer sur une future mairie. En attendant, la délocalisation est l'une des

solutions la plus judicieuse. Il y a des salles de réunions à l'Auberge communale qui peuvent être aménagées en bureaux.

Pour subvenir aux besoins de Forum, un des commissaires propose de transformer les actuelles salles de réunions en bureaux pour son personnel. Un autre suggère la piste de louer des locaux au centre commercial. Enfin pourquoi ne pas déloger le concierge et transformer son appartement en bureaux.

Pour répondre à toutes ces questions, M. Sansonnens explique que les salles de réunions de ForuMeyrin sont occupées et il est difficile de déloger les associations qui les occupent. Concernant la délocalisation, le Conseil administratif ne la souhaite pas à cause du problème de dispersion. Quant à la location des locaux au centre commercial, la solution a été envisagée, mais elle nous a paru moins intéressante parce que le centre commercial nous propose un bail de 12 à 18 mois maximum.

Enfin, M. Monnet nous fait observer que l'appartement de concierge n'offre que peu de surfaces et ne résoudra pas non plus les problèmes des places à moyen terme. La présence d'un concierge sur les lieux a toujours été une volonté communale même si elle n'est pas une justification irrévocable.

Quant aux salles de l'Auberge, celles-ci sont toutes occupées en rotation et la commission de gérance détient les statistiques.

Le principe de l'extension de la mairie telle que proposé par le Conseil administratif avec l'amendement concernant l'augmentation de la surface de 60 m² est accepté par 10 voix pour et 1 voix contre.

L'annulation du crédit de CHF 800'000.- est acceptée par 10 voix favorables et 1 voix contre.

La séance est levée à 20h10.

Mercredi 11 mai 2005, commission des travaux publics

Extension de la mairie: ex-délibération No 34/2004 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 800'000.- destiné à la construction d'une annexe à ForuMeyrin afin d'y loger différents services de l'administration communale.

Le président de la commission des travaux publics, M. Hulliger, ouvre la séance à 20h00.

M. Sansonnens dans son intervention rappelle que l'extension de la mairie est prévue en bout de bâtiment côté ForuMeyrin et qu'elle comportera un rez-de-chaussée et un étage. L'idée de base est de créer une structure en bois.

Les coûts estimatifs sont:

- Extension: CHF 615'000.-,
- Mesure conservatoire qui consiste à construire une barrette en béton qui permettra la réalisation éventuelle d'un deuxième accès du parking: estimé à CHF 40'000.-,
- Aménagement, rafraîchissements: env. CHF 110'000.-

A ce montant total de CHF 765'000.-, il faut ajouter les divers et imprévus: environ CHF 61'000.- et la somme dédiée au fond de décoration: 1% et non 2% parce que le capital a dépassé le montant de CHF 500'000.-.

Il n'y a donc pas ce soir de nouvelle délibération. La délibération de CHF 800'000.- est en suspens puisque le projet a été refusé et renvoyé en commission d'urbanisme.

Donc aujourd'hui, nous vous présentons un nouveau projet comme a souhaité proposer la commission des travaux publics. Il est demandé à la commission des travaux publics de donner ou non son accord d'abord sur l'extension proposée. Si le crédit de construction de l'extension est votée en juin, le délai légal amènera le début de travaux à la rentrée. Et cet été, l'administration pourra s'occuper de la partie organisationnelle pour enfin la présenter en septembre. D'où l'avantage de présenter deux délibérations séparément dont une pour la construction de l'extension, et l'autre pour l'organisation et l'équipement des bureaux.

Quant à la nouvelle mairie, M. Sansonnens rassure les commissaires inquiets que le projet de l'extension ne freinera nullement l'étude de la nouvelle mairie qui reste toujours d'actualité.

Cependant, l'extension dite provisoire est une priorité du Conseil administratif parce que la résolution de M. Devaud ne propose pas de solution aux besoins immédiats et urgents. L'idée de prolonger le bâtiment actuel avait déjà été soumise entre 1990 et 1995, mais le Conseil municipal de l'époque avait rejeté ce projet qu'il ne jugeait pas d'actualité.

Etant donné qu'il s'agissait d'une séance d'information, et que la commission n'avait comme rôle que de valider la procédure, le président, après le débat, met au vote ce qui suit:

1. Qui est favorable à la proposition du Conseil administratif de procéder en deux temps, soit une délibération en juin pour la construction et une autre en septembre pour l'aménagement intérieur: à cette question, 9 commissaires se sont exprimés pour et 2 absentions.
2. Qui est favorable à ce que la délibération 34/2004 soit modifiée et actualisée: celle-ci est acceptée par 7 voix favorables, 1 abstention et 3 refus.

Une prochaine séance est fixée au 1^{er} juin 2005 à 18h30 et le président lève la séance à 21h45.

Mercredi 1^{er} juin 2005 – commission de travaux publics

Extension de la mairie: projet de délibération 34a/2004, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 889'000.- destiné à la construction d'une extension du bâtiment

actuel de la mairie, afin d'y loger différents services de l'administration communale.

Le président, M. Hulliger, ouvre la séance à 18h30 et rappelle que la mission de la commission aujourd'hui est d'étudier les coûts et non pas la clause du besoin. La procédure se fera en deux temps; une délibération pour la construction en juin qui nous est proposée ce soir au Conseil municipal et une autre pour l'aménagement intérieur, en septembre.

Notez bien que le vote d'aujourd'hui du Conseil municipal sera déterminant pour la suite du projet.

Etant confronté à deux délibérations 34 et 34a: sur le plan juridique, selon l'organe de la "Surveillance des communes", l'article 66 du règlement municipal stipule que la commission a la capacité de modifier une délibération.

Possibilité de deux solutions:

- Solution conseillée par la surveillance des communes: présentation de la dernière délibération au Conseil municipal en précisant l'historique. Si celle-ci est acceptée, le vote annule automatiquement la ou les précédentes. C'est la solution choisie et proposée par le Conseil administratif.
- L'autre solution, plus complexe, et non retenue par la surveillance des communes, consiste à organiser un premier vote pour annuler la ou les précédentes délibérations et un deuxième vote pour l'acceptation de la dernière délibération.

Le président procède au vote et la commission est favorable à la proposition du Conseil administratif à l'unanimité.

Après la présentation des coûts, la parole est donnée aux commissaires pour les compléments d'information.

Un commissaire veut avoir des précisions concernant les travaux de rafraîchissement et de l'organisation intérieure. Un autre commissaire propose des bureaux paysagers.

A la première question, M. Monnet répond qu'il s'agit de travaux intérieurs qui n'incluent pas les frais d'aménagement en mobilier.

S'agissant de l'organisation intérieure, M. Solai nous fait savoir qu'une réflexion est menée avec les chefs de services. L'objectif est de placer les services ouverts au public au rez-de-chaussée de façon à faciliter l'accès et les circulations des personnes. Les autres services seront au 1^{er} étage.

Quant à la proposition des bureaux paysagers, M. Sansonnens explique que les bureaux paysagers dans une mairie ne sont pas forcément adaptés à cause de la confidentialité qui doit être préservée.

Toutefois, la réorganisation déterminera ce genre d'aspect, par exemple pour une partie des locaux en tenant compte du degré de confidentialité dans certains cas.

Enfin un des commissaires demande si les conditions existent pour poser des panneaux solaires sur le toit de cette construction.

M. Solai informe que le canton a recensé tous les édifices pouvant être dotés des panneaux solaires. Cela a été fait sur l'école des Boudines récemment mais le toit a été entièrement rénové. Cela engendre donc des coûts parfois importants. Dans le cas présent qui nous concerne, la toiture est trop petite et la structure légère n'est pas appropriée techniquement. Par contre cela pourrait être envisagé sur le toit du bâtiment actuel.

Le président procède au vote, la délibération 34a/2004 est acceptée par 8 voix favorables et un non.

La séance est levée à 19h45. Sans cesse et sans honte au service de l'amour, votre serviteur, Placide Iswala".

[Rires.]

M. Devaud tient à relever une petite erreur dans le rapport de M. Iswala concernant la potentialité d'une alternative à la sortie de certains services pour satisfaire d'une manière urgente la problématique de l'administration. Il précise que la location de locaux à l'extérieur de la Commune n'est sans doute pas une solution idéale, mais reste toutefois une solution potentiellement réalisable. Il se demande jusqu'à quand vont être votés des crédits pour amener des solutions insatisfaisantes à la mairie actuelle et rappelle que cela fait 10 ans que toutes les années, la même rengaine est servie et des délibérations sont proposées afin d'arriver à loger les services de l'administration.

En tant que contribuable et conseiller municipal, il clame que cela devient intolérable. Il rappelle que le Conseil municipal a accepté la délibération pour une nouvelle mairie, que le projet a déjà avancé, qu'un architecte mandaté à proposé quatre sites sur lesquels deux projets sont réalisables de suite. Ainsi, il annonce qu'il ne votera plus de délibération concernant une extension de la mairie. Il rappelle que lors de la dernière législature, les conseillers s'étaient engagés à ne plus voter du provisoire et constate qu'ils n'ont pas réussi à tenir leurs paroles; il cite pour exemple la construction provisoire de la Framboise et la salle du conseil des maîtres de l'école de Vaudagne.

Il rappelle qu'il y a 10 ans, il avait été proposé de construire un étage supplémentaire sur la mairie, ce qui signifie que l'on avait déjà connaissance des futurs besoins de place.

Il déclare qu'il a déposé, au nom du groupe PDC, un projet de résolution pour la future mairie, car aujourd'hui il est véritablement temps de se pencher sur cette situation.

De plus, il estime que si une décision avait déjà été prise plus tôt pour la nouvelle mairie, il aurait été possible d'utiliser aujourd'hui les locaux actuels de la mairie pour y installer la nouvelle crèche.

M. Devaud déclare que le Conseil municipal doit être conséquent avec l'argent du contribuable et prendre les décisions qui s'imposent: tout l'argent qui a été investi pour l'étude de la nouvelle mairie ne doit pas rester vain car si l'on reporte la nouvelle mairie à dans 10 ans, il faudra refaire toutes les études.

Il affirme que pour sa part, il ne votera plus jamais un projet de délibération concernant la mairie actuelle et annonce que son groupe aura la liberté de vote concernant cet objet.

M. Roeder déclare:

"Le groupe radical soutiendra cette délibération, étant conscient des problèmes auxquels le personnel de notre Commune fait face par le manque de place dans les locaux actuels.

Par contre, il demande formellement une nouvelle réalisation d'une mairie digne de notre Commune avant l'horizon 2012."

M. Kirschmann annonce que son groupe acceptera cette délibération en espérant que cela soit la dernière à ce sujet avant la construction de la nouvelle mairie.

M. Hulliger rappelle que cette extension avait déjà été proposée il y a quelques années et ce projet avait été alors refusé. En ce qui concerne l'adjonction d'un étage supplémentaire mentionné par M. Devaud, il mentionne que cette hypothèse avait été laissée de côté suite à la décision de réaliser le P1 et l'éventualité d'y construire une mairie en surface. Il souligne les différents besoins auxquels il faut faire face: les besoins immédiats et les besoins à plus ou moins long terme. Il constate que l'espace actuellement à disposition de l'administration communale ne lui permet plus de travailler dans de bonnes conditions et il faut absolument trouver une solution à court terme. La possibilité de délocalisation proposée ne convenant pas à la majorité des commissaires de la commission d'urbanisme, il reste la solution d'une adjonction de bâtiment ou d'une nouvelle mairie. Il relève qu'une adjonction est une réalisation à court terme (environ 8-10 mois) ce qui permettrait à l'administration de souffler. Cependant, il confirme qu'une nouvelle mairie est nécessaire à long terme qui nécessitera un investissement en temps plus important.

De plus, il ajoute que le fait de réaliser une adjonction à la mairie permet de reporter la construction de la nouvelle mairie qui engendrera un coût conséquent et vu les investissements prévus d'ici 2012, il lui paraît plus sage d'attendre un peu.

Il conclut en déclarant que le groupe socialiste est favorable à cette délibération et l'acceptera.

Mme De Weck Haddad relève le besoin urgent de place pour garantir des conditions de travail normales et également pour l'accueil du public.

Elle constate que s'il est vrai que l'on parle depuis longtemps de cette nouvelle mairie, personne n'a fait grand chose pour faire avancer le projet et, mise à part l'entrée de la mairie, il n'y a pas eu d'investissement important dans le bâtiment.

Elle estime que cette extension en bois présente l'avantage d'apporter une solution rapide pour répondre à l'urgence. C'est aussi une solution esthétique et d'aspect chaleureux qui apportera une note sympathique dans la Commune et les coûts sont moindres par rapport à d'autres types de construction.

Elle relève que même si c'est du provisoire et que personne n'aime le provisoire qui dure, le coût est moindre par rapport à la location de locaux à des tiers. En faisant un rapide calcul du coût de la construction (CHF 889'000.-) divisé par 10 ans, ce qui équivaldrait à un loyer de CHF 3'800.- mensuel pour une surface de 280m² sur deux niveaux, solution qui est assez avantageuse.

Elle ajoute que des locaux sont nécessaires pour des associations, ainsi une fois que la nouvelle mairie sera construite d'ici 2012, les locaux libérés pourront être attribués aux associations.

Ainsi, elle conclut en déclarant que le groupe des Verts est convaincu du bien-fondé de cette extensions de la mairie.

M. Charpier donne rapidement la position de son groupe en déclarant que celui-ci acceptera cette proposition qu'il trouve intelligente et judicieuse. Il estime que cette solution est tout à fait acceptable dès le moment où elle répond aux besoins à courts et à moyens termes de l'administration. Cette construction dite provisoire pourra dans le futur être affectée à d'autres besoins lorsque la nouvelle mairie sera construite. Il mentionne qu'en commission il avait été suggéré de construire des locaux en sous-sol, mais dans une volonté de ne pas retarder le dépôt de la demande d'autorisation de construire, cette proposition a été laissée de côté. Il conclut en déclarant que son groupe votera favorablement ce projet de délibération.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Tschudi** met au vote la **délibération 34a/2004**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 889'000.- destiné à la construction d'une extension du bâtiment actuel de la mairie afin d'y loger différents services de l'administration communale, ainsi qu'à des travaux de rafraîchissement et d'adaptation des locaux actuels

Vu les besoins exprimés à court et moyen terme par l'administration en espace de travail;

Vu la délibération No 09a/2004 approuvée en date du 14 septembre 2004 ouvrant un crédit de CHF 350'000.- destiné à l'étude de la mairie dont la Commune a un urgent besoin;

Vu la délibération No 30a/1984 instituant un Fonds communal de décoration, approuvée en date du 18 décembre 1984;

Vu le dossier de requête en autorisation de construire déposé auprès du DAEL;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 juin 2005,

D E C I D E

PAR 24 OUI ET 5 NON

- 1) d'ouvrir un crédit **CHF 889'000.-** destiné à la construction d'une extension du bâtiment actuel de la mairie afin d'y loger différents services de l'administration communale, ainsi qu'à des travaux de rafraîchissement et d'adaptation des locaux actuels,
- 2) de prélever CHF 9'000.- sur le montant précité et de l'attribuer au Fonds communal de décoration,
- 3) de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 889'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif,
- 4) de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
- 5) d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités de CHF 88'900.-, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331 "amortissement des investissements" de 2007 à 2016.

M. Sansonnens tient à remercier le Conseil municipal d'avoir accepté cette réalisation pour la mairie. Il tient à rappeler que lors des différentes commissions, il y a eu des propositions qui ont été étudiées à court terme, à moyen terme et à long terme et c'est le court et le moyen terme qui ont primé lors des discussions. Quant au long terme, il déclare qu'il y a le temps pour étudier la possibilité d'une nouvelle mairie.

* * *

14. **Résolution présentée par Muriel Sprecher, au nom du groupe radical, visant la suppression de la perception des centimes additionnels communaux sur les chiens (projet No 03a/2004). Rapport de la commission de sécurité (Mme Ecuyer, R)**

Mme Ecuyer lit son rapport:

"Concerne résolution 3/2004 présentée par Mme Muriel Sprecher, au nom du groupe radical, visant à la suppression de la perception des centimes additionnels communaux sur les chiens.

Président: Didier Schweizer

En présence de M. Jean-Claude Ducrot, conseiller administratif, de MM. Donzé et Chatelain, chefs de service, le président passe la parole à Mme Muriel Sprecher, résolutionnaire.

On ressent tout de suite qu'elle va s'exprimer devant un auditoire, qui, pour la plupart, ne considère pas le chien comme "le meilleur ami de l'homme". Mme Sprecher commente sa résolution ainsi que l'exposé des motifs.

A son origine, cet impôt communal, en vigueur depuis l'année 2000, était dévolu à améliorer les équipements destinés à la salubrité et aux ébats des chiens, ainsi qu'à sensibiliser les propriétaires et les amener à un comportement plus civil.

Le constat est évident: les choses ont peu évolué et les buts ne sont pas atteints, d'où la présentation de ce projet de résolution.

En effet, vingt-huit distributeurs de sacs pour quelque neuf cents chiens officiellement déclarés, peu de poubelles à proximité, quelques petites zones de liberté pas toujours bien situées, ne justifient pas un tel impôt qui, rappelons-le, rapporte environ CHF 30'000.- par année.

Parfaitement consciente qu'un certain nombre de propriétaires de chiens sont indisciplinés et peu soucieux de la sécurité d'autrui et de la propreté, Mme Sprecher pense qu'il faudrait davantage punir les contrevenants, car il est injuste de faire payer à tous l'incivilité de quelques uns.

Pour M. Ducrot cet impôt est normal et il estime la situation des canidés meyrinois privilégiée. Mais lui, il n'a pas de chien!

M. Donzé nous présente à l'aide de tableaux la répartition des CHF 80.- encaissés à Meyrin par médaille, dont la part communale est de CHF 36.50. Il est à relever que seules 16 communes sur 45 perçoivent cette taxe communale qui n'est pas obligatoire.

M. Chatelain nous expose les frais occasionnés par les équipements installés sur la Commune, ainsi qu'un projet de signalétique au sol.

La discussion laisse apparaître que le propriétaire doit payer pour la pollution engendrée par son chien et il semble que l'on ne nettoie les rues seulement à cause des déjections des toutous. Bref, ces pauvres chiens ne sont pas à la fête.

D'ailleurs, M. Ducrot recommande de rejeter purement et simplement la résolution et suggère son retrait.

Mme Sprecher, surprise par cette proposition, ne souhaite pas se prononcer lors de cette séance.

Quoi qu'il adienne de cette résolution, elle aura eu pour mérite de mettre en lumière le manque d'infrastructures pour les chiens et la nécessité de sensibiliser davantage les propriétaires à l'éducation de leur animal et au respect de leur environnement.

Le projet de résolution est mis au vote, refusé par huit voix, aucun oui et deux abstentions."

Mme Sprecher déclare:

"Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à remercier Mme Renée Ecuyer dont le rapport a bien retracé l'ambiance de la commission traitant le projet de résolution du groupe radical.

Le chien est le seul animal qui paie ses impôts à la collectivité, mais il n'en retire aucune prestation. D'autre part, on peut constater que plus l'on avance dans le temps, plus sa liberté de mouvement est restreinte.

Cet impôt n'est pas obligatoire et les communes sont libres de le percevoir ou non, c'est pourquoi en tant que taxe, il nous semblait plus judicieux de traiter cet objet en commission des finances, cependant les conseillers municipaux ont préféré le renvoyer en commission de sécurité.

De ce fait, au lieu de discuter seulement de la justification ou pas de cet impôt, nous avons plus particulièrement débattu des incivilités de certains propriétaires de chiens.

Le rôle social joué par notre ami le chien tant auprès des enfants, des adultes, que des personnes âgées est incontestable, vu son évidence. Et pourtant, ce rôle d'animal de compagnie qui nous apparaît primordial n'a pas été pris en compte par les commissaires.

Il nous apparaît que le chien est victime, au travers de ses maîtres, d'une profonde injustice, puisque le chat, le canari, le poisson rouge, le hamster, le lapin d'appartement et bien d'autres qui génèrent également leur lot de déchets n'ont pas le privilège d'être taxés.

En zigzagant parmi les crottins de nos amis les chevaux tout au long de la rue de la Golette pour parvenir jusqu'à vous, cette injustice m'a paru encore plus flagrante.

La mise à disposition par la Commune de vrais espaces où les chiens puissent s'ébattre librement, comme cela se fait ailleurs et l'installation de suffisamment de

poubelles et de réservoirs à sacs destinés à inciter les propriétaires à ramasser les crottes, permettrait de sévir avec fermeté et rigueur auprès des contrevenants.

Vu la mentalité d'une partie des propriétaires, que nous ne soutenons pas, la manne récoltée serait sans aucun doute supérieure à la taxe actuellement perçue par la Commune et on éviterait ainsi de pénaliser les personnes ayant un comportement responsable.

Nous ne nous serions pas permis de proposer cette suppression d'impôt, si cela avait mis les comptes communaux en péril.

En conclusion, malgré la pression exercée par le conseiller administratif en charge de ce dossier, j'ai décidé, avec le soutien du groupe radical, de ne pas retirer ce projet de résolution et de laisser ainsi les conseillers municipaux prendre leurs responsabilités.

Au nom de la gente canine meyrinoise, je vous remercie de votre attention et précise que le groupe radical acceptera, bien entendu, cette résolution."

Mme Staffler fait la déclaration suivante:

"Lors de la commission de sécurité, l'administration communale a présenté les différentes mesures mises en œuvre pour préserver la propreté des parcs et autres équipements publics (marquages au sol, limitation d'accès des chiens aux places de jeux, mise à disposition de sacs poubelle, etc.). Ces mesures ont un coût que le prix de la médaille contribue, dans une moindre mesure, à couvrir.

Suivant le principe du "pollueur-payeur", il apparaît raisonnable de ne faire supporter cette charge qu'aux propriétaires de chiens, et à l'ensemble des contribuables, d'autant plus qu'ils en supportent déjà les nuisances qui peuvent en découler.

A cela s'ajoute que le coût d'acquisition de la médaille (CHF 6.70/par mois) est relativement faible si on considère le coût beaucoup plus élevé que représente la nourriture, les vaccins et l'entretien d'un animal de la race canine.

Le prix d'achat de la médaille n'est par conséquent pas dissuasif dans le processus de détermination d'une personne à l'acquisition de ce type d'animal de compagnie.

Le but social dont parle l'exposé des motifs de cette résolution n'est par conséquent pas entravé et, ne voyant aucune justification à la suppression de cette taxe, je refuserai cette résolution."

M. Tremblet annonce le groupe DC prendra ses propres décisions en décidant de ne pas soutenir cette résolution pour les motifs suivants:

- Cet impôt ne couvre pas les frais engendrés par les déjections canines, ainsi il semble prématuré de supprimer ce centime additionnel communal,

- Toutes les autres communes suburbaines prélèvent cet impôt, alors Meyrin doit faire de même.

Cependant, il ajoute que son groupe incite l'administration et les services concernés à persévérer dans le domaine de l'information en remettant, lors de la vente des médailles, les documents et sachets pour crottes aux propriétaires de chiens.

Mme De Weck Haddad déclare:

"Je ne remets pas en doute le caractère social de posséder un animal de compagnie, mais cela ne veut pas dire que tous les propriétaires de chiens sont dans le besoin. Le coût de la santé, les vaccins, les coûts de nourriture d'un chien sont sans comparaison avec les CHF 36.50 que perçoit la Commune chaque année. Ce n'est pas cette dépense-là qui fera renoncer quelqu'un à acquérir un chien. Le chien est, par contre, un pollueur évident et cette taxe se justifie par le principe du pollueur-payeur.

Faire référence aux 29 communes qui ne prélèvent plus cet impôt n'est pas un critère déterminant en soit. Si on se penche sur cette liste, on constate que dans la majorité les communes qui continuent de percevoir CHF 80.- sont des communes urbaines où le nettoyage est plus important, où il y a moins d'espace vert et moins de lieu où les déjections canines peuvent passer inaperçues et se décomposer naturellement. Ces communes qui continuent à prélever cet impôt sont Meyrin, Vernier, Versoix, Genève-Ville, Carouge, Onex, Lancy, Plan-les-Ouates, Bernex et le Grand-Saconnex et quelques autres petites communes rurales.

Je ne pense pas que les coûts soient couverts par la simple part cantonale et nous refuserons cette résolution."

M. Kirschmann annonce qu'il s'abstiendra lors du vote, car il a lui-même perdu son chien qui a été empoisonné dans un parc à chien à l'avenue Sainte-Cécile. A la lecture du procès-verbal de la commission, il a été attristé par l'agressivité à l'égard de cet animal, pour lequel il a beaucoup d'estime, et relève les grands services rendus par certains à la société.

Mme Ecuyer demande si l'on a déjà songé à la manne que représenterait la taxe sur les chevaux dont le crottin est volumineux et répandu partout sur les pistes cyclables, sur les routes, etc.

Mme Girardet relève les propos de M. Kirschmann et estime que cela est une bonne chose que cette résolution soit passée en commission de sécurité, car il est vrai que les chiens ont un rôle social. Elle annonce qu'elle, contrairement à son groupe, soutiendra cette résolution car elle a eu des chiens, elle connaît leur rôle social auprès des personnes âgées et estime que celles-ci peuvent avoir des difficultés financières. Elle relève qu'il ne s'agit pas de CHF 36.50, mais de CHF 80.- et que comparé aux autres frais d'entretien cela représente une petite part non négligeable.

Elle soutient les propos de M. Kirschmann et déclare que le chien est l'ami des hommes et des enfants qui donne aussi beaucoup de sa fidélité et déplore

l'agressivité qui a été exprimée à son encontre lors de la commission. Elle conclut en déclarant qu'elle acceptera cette résolution.

Mme Zwick-Merchan déclare que malgré les recommandations de son groupe de refuser cette résolution, elle l'acceptera pour sa part. Pour mémoire, elle rappelle que lors de l'instauration de cet impôt, elle s'était déjà opposée à celui-ci, car elle défend toujours les intérêts des personnes âgées. Elle relate que dans son quartier, aux Champs-Fréchets, la plupart des personnes âgées ont un chien et estime que cet impôt n'est pas nécessaire à la Commune. Elle trouve que cela serait véritablement une aide si l'on supprimait cet impôt.

Mme Despond déclare que le chien est le meilleur ami de l'homme et il a un rôle social et thérapeutique, car il soutient des personnes seules ou malades. Elle estime que l'on pourrait donc effectivement supprimer cet impôt, car le chien contribue, de part son rôle thérapeutique, à faire diminuer les coûts de la santé.

M. Le Chevalier de Prévile estime que si l'on veut appliquer le principe du pollueur-payeur, il faudrait s'attaquer à autre chose qu'aux chiens, car il y a des pollueurs plus importants qui ne paient pas forcément leur part. Il fait part de sa déception, car l'on s'attaque ici à un chien pour des sommes assez pathétiques. Il conclut en déclarant qu'il votera favorablement cette résolution.

Mme Di Santolo tient à relater son expérience personnelle à ce sujet. Elle explique qu'elle a récupéré un berger allemand de 45 kg à la SPA en septembre dernier. Elle explique qu'il y a encore plus de 600 chiens qui sont abandonnés annuellement et qu'il lui semble défavorable de supprimer un tel impôt. Bien qu'elle reconnaisse le rôle social tenu par le chien auprès de tout être humain, il est de la responsabilité de chacun d'assumer ces choix jusqu'au bout.

M. Ducrot estime qu'il faut faire la différence entre l'émotionnel et le contexte de cet impôt. Il relate que cet impôt n'arrive pas à couvrir les frais réels engendrés notamment par les travaux administratifs de notre Commune liés à la vente par la sécurité municipale des médailles. Si l'impôt était supprimé, cela signifierait que l'impôt perçu serait intégralement versé au canton et que la Commune ne percevrait plus rien par rapport à son travail. Indépendamment du critère financier et administratif, il y a le principe du pollueur-payant. Il convient qu'il pourrait être envisagé d'établir une taxe sur les chevaux, mais souligne que proportionnellement, il y a plus de chiens que de chevaux (plus de 750 médailles ont été délivrées). De plus, il ajoute que les agents de sécurité municipale interviennent préventivement à l'égard des conducteurs de chiens indisciplinés et interviennent également répressivement auprès des conducteurs irrespectueux des autres. Il déclare qu'il estime cet impôt juste et bien qu'il ne couvre pas entièrement les frais, il s'agit juste d'une contribution demandée aux conducteurs de chiens. Pour mémoire, il rappelle aux radicaux que cet impôt avait été instauré à la demande de Mme Bernasconi eu égard aux frais engendrés par le travail occasionnés par les chiens sur la Commune. Pour conclure, il encourage l'hémicycle à refuser cette résolution.

Mme Despond désire savoir pourquoi 38 communes se contentent de prélever l'impôt cantonal et que seules 8 communes prélèvent également l'impôt communal.

M. Ducrot lui répond que ces huit communes suburbaines sont les plus touchées par la pollution canine.

Il est enfin passé au vote de la **résolution No 03a/2004**

présentée par Muriel Sprecher, au nom du groupe radical, visant la suppression de la perception des centimes additionnels communaux sur les chiens

Vu le rôle social que nos amis à 4 pattes jouent dans notre société pour les personnes seules ;

Vu la difficulté qu'éprouve un certain nombre de nos concitoyens à s'acquitter de cet impôt et en particulier les personnes retraitées, déjà fragilisées dans leurs revenus;

Vu les efforts limités déployés par la commune pour aménager des emplacements destinés aux canidés;

Vu que l'affectation du surplus de l'impôt sur les chiens, engrangé pour ces tâches, n'a jamais pu être démontrée réellement;

Vu qu'une large majorité de communes a renoncé à surtaxer cet impôt et qu'il convient de rétablir une certaine équité;

Vu le rapport de la commission de sécurité;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 14 juin 2005,

R E F U S E

PAR 12 OUI ET 17 NON

de renoncer dès 2005 à la perception des centimes additionnels communaux sur les chiens et de baisser l'impôt de CHF 36.50, afin de ramener le prix de la médaille à CHF 43.50.

* * *

15. Résolution présentée par Mme Janine Revillet, au nom des Socialistes, et Mme Léonore Zwick-Merchan, au nom de l'Alliance de gauche, afin que la commune de Meyrin se déclare "zone hors AGCS" (accord général

sur le commerce des services) (projet No 02a/2005). Rapport de la commission des finances (M. Girardet, DC)

M. Girardet précise que son rapport est long car les résolutionnaires ont, durant la commission, passé un long moment à défendre leurs projets.

Il donne lecture de son rapport:

"A l'ordre du jour: la résolution 02a/2005, présentée par Mme Janine Revillet, au nom des socialistes, et par Mme Léonore Zwick-Merchan, au nom de l'Alliance de gauche, demandant que la Commune se déclare hors zone AGCS (Accord général sur le commerce des services).

C'est en présence de Mme Boget, conseillère administrative, et de M Cela, chef du service financier, que Mme Sprecher, présidente de la commission des finances, ouvre la séance. Elle annonce qu'à l'origine, il y avait deux projets de résolution sur le même thème qui étaient numérotés respectivement 02/2005 et 03/2005. Les auteurs de ces projets ont accepté de fondre leurs deux propositions en une seule qui porte le No 02a/2005. C'est donc sur ce dernier document que la commission va se pencher et qui fait l'objet du présent rapport.

Mme Zwick-Merchan et Mme Revillet expliquent ce qui figure dans l'exposé des motifs et dans les documents dont disposent les commissaires.

En résumé, la Suisse fait partie de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) qui est le cadre dans lequel s'élaborent les traités commerciaux internationaux qui ont force de loi dans les pays qui en sont membres.

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) a été initié en 1994. Son but est d'élever progressivement le niveau de libéralisation du commerce des services. La mise en place des accords est prévue au gré d'une série de négociations successives.

L'AGCS est actuellement en négociation. Il doit aboutir à la signature d'un traité qui exigera des pays membres de l'OMC qu'ils négocient périodiquement jusqu'à la privatisation de tous les secteurs dits de services. Avec quelques exceptions (police, armée, monnaie, etc.), tout le reste est potentiellement "privatisable" (éducation, santé, recherche, transports, poste, eau, électricité, etc.).

Les règles de l'AGCS contraignent théoriquement chaque pays engageant des secteurs dans la privatisation à considérer ses engagements comme irréversibles et s'ils veulent se retirer d'un accord, ils doivent offrir des compensations financières ou un autre secteur jugé équivalent, ce qui est pratiquement infaisable. Il existe 160 propositions.

L'enjeu pour Meyrin est essentiellement la perte de prérogatives dans certains domaines importants, d'autant que la Constitution fédérale prévoit que les cantons doivent être informés, consultés et associés de manière appropriée aux négociations internationales lorsque leurs compétences sont affectées.

Les négociations actuellement en cours sont très importantes et ont un aspect très global. Les premiers accords qui ont été signés ont trait aux télécommunications, aux banques et aux assurances.

Le problème est que ces accords se négocient directement par les gouvernements dans la plus grande discrétion et prennent beaucoup de temps à

aboutir. Ces accords peuvent ainsi échapper au contrôle des gouvernements locaux et régionaux.

Pour négocier l'AGCS, la délégation suisse a à sa tête un ambassadeur. Ce dernier dit qu'il n'y a rien à craindre de ces accords. Pourtant, on s'aperçoit que maintenant déjà certaines missions gouvernementales sont transférées sur des privés. C'est le cas, tout récemment d'une HES privée dont le diplôme a été reconnu par la Confédération.

Les auteurs de la motion souhaitent que Meyrin rejoigne les 19 communes suisses qui, à ce jour, se sont déjà déclarées "zone non AGCS" et demandent à être régulièrement informées de l'état des négociations.

Suite à cette présentation, les commissaires sont dubitatifs mais sensibilisés pour certains à une question dont ils n'avaient pas vraiment pris conscience à ce jour.

Un conseiller municipal fraîchement assermenté craint qu'en cas d'accord AGCS, les communes ne perdent le contrôle sur les services en les attribuant sans véritablement faire jouer la concurrence. Pour illustrer son propos, il décrit le système de distribution de l'eau en France qui est entre les mains de sociétés privées. Le prix de l'eau pour l'ensemble des usagers de la commune est fixé au gré d'un contrat signé par le maire. Les administrés n'ont plus le choix de s'approvisionner ailleurs.

Il lui est signalé qu'à Genève, il y a longtemps que la gestion de l'eau fait l'objet d'un quasi monopole et que le citoyen ne peut pas choisir un autre prestataire de service que les Services industriels de Genève (SIG).

Comme pour relancer le débat, Mme Zwick-Merchan rappelle que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Si de nombreuses communes affichent leur position, elles finiront par avoir de l'influence, selon elle, il faut parler de ce problème, l'expliquer. Au niveau communal, un article pourrait être prévu dans le *Meyrin Ensemble*, le but premier de cette résolution étant précisément de déclencher un débat démocratique.

Mme Revillet ajoute que les accords qui sont en gestation concernent tout le monde. Ces accords ont mobilisé de nombreuses communes à travers le monde (au Canada, en Autriche, en Italie et à Paris). Elle précise que cette action a une valeur plus politique que juridique.

Grâce à cette mobilisation, depuis le mois d'avril, l'ambassadeur suisse auprès de l'OMC s'est expliqué lui-même sur l'avancement des travaux.

Face au scepticisme de quelques conseillers municipaux qui ne croient pas à des forces occultes dont Meyrin pourraient être la proie, Mme Boget indique qu'à Meyrin, les services qui pourraient être visés par la privatisation, sont, entre autres, la sécurité, le parascolaire et le traitement des ordures. Autant de secteurs qui pourraient devenir l'objet d'un marchandage, pour finalement être bradés au plus offrant.

La discussion démontre à l'évidence que tous ne sont pas fondamentalement opposés à une libéralisation de certains services (PTT, transports publics,

électricité, eaux, écoles, etc.), tout en reconnaissant que des limites doivent être mises contre les abus liés à une privatisation systématique ou à la cartellisation des services publics.

Mme Zwick-Merchan n'a rien contre les écoles privées. Cependant elle constate que ces dernières sont réservées à une couche de la population relativement aisée. "Ce qu'il faut éviter, c'est d'en arriver à un enseignement à deux vitesses. Il faut, selon elle, tout faire pour maintenir une école publique de qualité ouverte à tous".

Il lui est rétorqué que "écoles publiques et écoles privées sont complémentaires" et que l'ouverture sur l'Europe a un prix, il n'est pas possible de gagner sur tous les tableaux et avec cette ouverture, il en résultera forcément des conséquences sur les services.

Les résolutionnaires défendent âprement leur propos. Elles insistent sur une prise de position ferme de la Commune demandant un moratoire, tout en restant informées afin que les décisions soient prises par les parties concernées et qu'elles ne leur soient pas imposées. "Il faut s'exprimer avant que les accords ne soient signés. Ultérieurement, le contrôle serait impossible" déclarent-elles.

Mais qui signe ces accords en définitive?

Y aura-t-il un débat aux Chambres fédérales? S'inquiète une commissaire.

Mme Revillet répond qu'en principe les accords internationaux doivent être ratifiés par les Chambres fédérales.

Une discussion s'engage pour amender le projet de résolution et lui trouver un libellé qui exprime les souhaits de chacun: demander un moratoire, insister sur un débat porté par les Chambres fédérales, exiger du Conseil Fédéral une information constante et préalable à toute signature d'accord, s'opposer à toute privatisation des services publics que la commune jugerait devoir rester dans le domaine public, et finalement déclarer symboliquement la commune de Meyrin "zone hors AGCS".

Les 5 points du "décide" sont mis aux voix par la présidente et c'est à l'unanimité que la commission des finances vous recommande l'approbation de cette résolution.

Merci de votre attention."

Mme Zwick-Merchan remercie M. Girardet de son excellent rapport qui reflète bien les propos tenus lors de la commission.

Elle fait ensuite la déclaration suivante:

"L'AGCS est un accord international qui met en place des règles générales de libéralisation du commerce des services. Qu'entend-on par libéralisation? La suppression des lois qui limitent le commerce.

Une première partie de l'AGCS, nommée accord cadre, a été conclue à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1994. Elle contient les règles

générales de libéralisation qui sont applicables à tout domaine de service de l'AGCS.

L'OMC organise des négociations régulières pour intégrer des domaines de services sous la coupe de l'accord cadre. Chaque nouvelle entrée de services est négociée par les pays membres de l'OMC. Dans les termes de l'AGCS ce sont les engagements.

La liste des engagements pris à chaque période (ou round en anglais) des négociations constitue la deuxième partie de l'AGCS. Chaque round se termine par une réunion de l'OMC: en 1999 ce fut la réunion de Seattle aux U.S.A., en 2001 celle de Doha au Qatar, en 2003 celle de Cancun au Mexique, en 2004 à Genève et celle de 2005 aura lieu à Hong-Kong, en décembre.

Dangers

En résumé les règles générales de libéralisation sont fixées dans l'accord cadre, tandis que la liste des engagements qui ne fait que s'accroître, est en cours de négociation. Comme l'OMC est un organisme international, ses règles priment sur les lois nationales.

Qu'est-ce qu'un service? Selon l'OMC, il y a plus de 160 sous-secteurs et activités qui peuvent être classés comme services et, par conséquent, être ouverts au service privé et à la concurrence étrangère. Leur liste de souhaits pour la privatisation inclut:

- La santé humaine et animale,
- L'éducation à tous les niveaux,
- Les services de loisirs, les services culturels et sportifs, y compris les divertissements, les bibliothèques, les archives et les musées,
- Les services environnementaux, dont la construction et l'entretien des routes, la collecte des ordures ménagères, l'évacuation des eaux usées, l'alimentation en eau, la protection de l'environnement et la planification urbaine,
- Les services médicaux et dentaires,
- Les services offerts par les sages-femmes, les infirmières et infirmiers, les physiothérapeutes et le personnel paramédical,
- Les services postaux,
- Les services financiers, bancaires et d'assurance,
- La recherche et le développement,
- L'édition, l'imprimerie et la publicité.

Les dispositions de l'AGCS sont des propositions dangereuses.

Si l'AGCS est étendu à tous les services, le souci de la rentabilité déterminera la manière dont ces services seront offerts.

Les entreprises seraient libres de s'installer dans n'importe quel pays membre de l'OMC. En conséquence, les hôpitaux et les universités privés à but lucratif

auraient un droit garanti de faire des affaires. Ils obligerait les établissements publics à leur faire concurrence pour le financement public.

Les services pourraient être offerts outre-frontière, y compris la télémédecine ou des programmes universitaires sur Internet qui n'ont aucun contenu national.

Les services pourraient également être offerts à l'étranger. Par exemple, les malades pourraient être envoyés à l'étranger pour obtenir des soins médicaux ou bien les dossiers des patients pourraient être envoyés traités par du personnel outre-mer.

Les entreprises obtiendraient également le droit de recruter du personnel de l'étranger. En dotant les services d'un "personnel plus qualifié, plus efficace et moins coûteux que ce qui pourrait être disponible sur le marché du travail intérieur".

Si l'AGCS est étendu pour couvrir les services comme les soins de santé, les compagnies d'assurance privées exerceront plus de pression sur les soins de santé publics. Les entreprises de soins de santé privés font un profit en s'emparant pour elles-mêmes des patients représentant le moins de risque, soit les jeunes et les personnes en santé, laissant le système public traiter les personnes âgées, les femmes, les parents seuls et les personnes ayant un handicap. Alors que le système public devient de plus en plus surchargé, la pression sera de plus en plus forte sur la classe moyenne afin qu'elle abandonne le système public pour un système privé.

L'AGCS restreint le pouvoir de tous les gouvernements. Les décisions de chaque région et municipalité seraient soumises aux règlements de l'OMC.

Jumelés à un code proposé par l'OMC, relatif aux marchés publics, les gouvernements locaux et cantonaux perdraient le pouvoir d'utiliser leurs dépenses pour appuyer le développement économique de la collectivité.

La déréglementation est un autre aspect dangereux mandaté par l'AGCS. Les dispositions d'un traité exigent que les gouvernements voient à ce que leurs exigences en matière d'autorisation tant pour les établissements que pour les travailleuses et travailleurs de service, soient maintenues au minimum.

Les titres de compétence considérés comme un simple minimum seront jugés comme un "obstacle au commerce". L'OMC aurait le droit de mettre en doute les compétences professionnelles, les normes environnementales et nombre d'autres domaines d'ordre public.

Les dispositions nationales du traité de l'AGCS signifient que les gouvernements ne peuvent "effectuer de discrimination" entre les fournisseurs de services étrangers et nationaux, ce qui garantit aux fournisseurs étrangers le même traitement qu'aux fournisseurs locaux y compris les organismes communautaires sans but lucratif.

M. Tschudi interrompt Mme Zwick-Merchan et, vu l'heure tardive, lui demande d'abrégé sa déclaration.

Mme Zwick-Merchan agréé la demande de M. Tschudi, mais demande toutefois à pouvoir donner lecture de la fin de son texte; ce qui lui est accordé.

"Les conséquences directes et funestes de ces dangers seront l'augmentation du chômage, la baisse des salaires, l'impossibilité de protéger l'environnement, le manque de démocratie et la mort des institutions démocratiques à tous les niveaux.

La commune de Meyrin veut mettre en pratique l'Agenda 21 et nous voulons cet instrument de travail qui équilibre le social, l'environnement et l'économie. Si la Suisse signe les accords, l'Agenda 21 sera inutilisable.

Il y a un énorme paradoxe entre le monde que nous voulons construire fait d'égalité et de justice pour tous, y inclus notre aide aux peuples du Sud, et le monde qui se prépare avec l'AGCS fait de profit immédiat, d'annulation de toute protection envers les plus faibles et d'élimination de la démocratie.

Merci de votre attention."

Vu l'heure tardive et l'unanimité lors de la commission, **M. Tschudi** demande aux conseillers d'être brefs dans leurs prochaines déclarations.

Mme Revillet souligne que le plus important ne réside pas dans le choix de libéralisation de tel ou tel domaine, choix qui se fera au niveau des conseils municipaux, mais qu'au moment de la signature de ces accords, par le gouvernement fédéral, la Commune n'aura plus la compétence de décider la privatisation ou non des services. C'est là que réside le nœud du problème et elle précise que la demande porte sur un moratoire pour avoir le temps de discuter avec les autorités fédérales et avoir ensuite une vraie discussion démocratique qui commence seulement aujourd'hui.

M. Kirschmann déclare que son groupe accepte la résolution présentée par Mme Revillet et Zwick-Merchan afin d'obtenir plus de renseignements sur les négociations qui se déroulent au sein de l'OMC. Il tient également à souligner que le fait d'appartenir à une organisation quelle qu'elle soit présente un certain nombre d'inconvénients qu'il faut accepter.

Mme Sprecher déclare que bien que le fait de se déclarer zone hors AGCS paraisse en contradiction avec l'ouverture que Meyrin manifeste par rapport à l'Europe et le monde, le groupe radical a été plus particulièrement décidé par le point 3 qui exige une information préalable et continue avant la signature des accords ceci afin de sauvegarder notre démocratie. Elle conclut en déclarant que son groupe acceptera cette résolution.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tschudi** met au vote **la résolution No 02a/2005**

présentée par Mme Janine Revillet, au nom des Socialistes, et Mme Léonore Zwick-Merchan, au nom de l'Alliance de gauche, afin que la commune de

Meyrin se déclare "zone hors AGCS (accord général sur le commerce des services)"

Vu que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est actuellement négocié à l'OMC;

Vu qu'il contraindra les pays membres de l'OMC à négocier périodiquement jusqu'à la privatisation de tous les secteurs dits de services;

Vu qu'une fois ce traité signé, l'OMC pourra imposer ses lois au moyen de l'Organe de règlements des différends (ORD), ce qui réduit drastiquement les marges de manœuvre des élus locaux. Ces règles sont lourdes de conséquences pour les questions sociales, pour l'environnement, ainsi que pour les activités et la diversité culturelles;

Vu que l'AGCS s'applique à tous les échelons administratifs (Confédération, cantons et communes);

Vu que, selon le texte de l'AGCS, les services engagés le sont de manière irréversible;

Vu que l'AGCS crée, par étapes successives, un marché mondial du travail temporaire qui renforcera considérablement la compétition entre travailleurs, tirera les salaires et les conditions de travail vers le bas et poussera à des mobilités non choisies, aggravant les déstructurations sociales et familiales;

Vu que l'accord AGCS n'a fait l'objet d'aucune consultation des parlementaires, des collectivités locales et encore moins des citoyen-ne-s, ce qui va totalement à l'encontre de nos pratiques démocratiques;

Vu que si nous n'exigeons pas aujourd'hui un débat démocratique et public, la privatisation des services municipaux pourra nous être imposée et toute subvention interdite.

Vu le rapport de la commission des finances.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 14 juin 2005,

D E C I D E

PAR 25 OUI, 1 NON ET 3 ABSTENTIONS

1. d'adresser au Conseil Fédéral une demande de moratoire sur les négociations de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS);
2. d'adresser une demande-de débat démocratique aux Chambres fédérales;
3. d'exiger du Conseil Fédéral une information préalable et continue sur l'état des négociations, et ceci avant signature des accords;

4. de prendre position en tant qu'assemblée élue, contre l'obligation par l'AGCS de privatiser des services publics qu'elle considère devoir rester dans le domaine public;
5. déclare symboliquement la commune de Meyrin "**zone hors AGCS**".

* * *

16. Pétition demandant la réalisation urgente d'une patinoire couverte à Bois-Carré. Rapport de la commission des sports (Mme Girardet, DC).

Mme Girardet donne lecture de son rapport:

"M. Devaud, président, ouvre la séance à 20h35 et lit l'ordre du jour. Cinq représentants des pétitionnaires sont présents (trois représentants du Hockey Meyrin, MM. Antonietti, Knechtli et Pittard et deux du Club des patineurs artistiques, MM. Reiss et Magnin). Leurs besoins sont écoutés, des questions posées et, après leur départ, le débat sera ouvert. M. Devaud salue MM. Ducrot et Genequand, ainsi que Mme Donzé, verbaliste.

M. Devaud souhaite la bienvenue aux pétitionnaires et invite M. Antonietti, président du club de Hockey, à prendre la parole.

Celui-ci explique que les infrastructures à disposition ne sont plus adaptées. Le hockey a évolué alors que, depuis la date de construction de la patinoire ouverte (23-24 ans), aucune amélioration n'a été apportée. Tant pour le hockey que pour l'artistique, les championnats débutent en août septembre, ce qui implique des déplacements dans l'ensemble des patinoires de Suisse ou de France.

M. Reiss président du club artistique relève l'effort fourni de la part des patineuses de l'équipe des Néréides d'aller s'entraîner à Lyon. Une collaboration s'est installée avec cette ville car les professeurs ne voulaient pas s'entraîner à Meyrin sur une surface à l'air libre. Cette collaboration a permis à l'équipe de participer au championnat du monde en fin de saison.

Les coûts de ces déplacements sont énormes. Les clubs sont condamnés à court terme et ils lancent un cri d'alarme; il faut que l'infrastructure soit acceptable pour les compétitions nationales et internationales.

La Ligue suisse leur a donné l'autorisation de pouvoir jouer pendant deux ans sur une patinoire découverte avec la 1^{ère} équipe qui vient d'accéder à la 1^{ère} ligue.

Des besoins d'infrastructures sont cependant urgents dans l'immédiat: vestiaires supplémentaires, ligne ADSL (on line imposé par Ligue), amélioration du système audio, endroit couvert à l'abri de la pluie pour la presse.

Les deux clubs représentés ce soir ne souhaitent pas un projet mégalomanie, ils ont d'abord besoin d'infrastructure couverte avec des conditions normales (pas de vent, de neige, de pluie, une infrastructure homologuée au niveau national et international.

M. Ducrot explique qu'il y a des règles à respecter: déclassement des terrains, analyse des 5 projets, adéquation entre programme et meilleur budget, spécificités propres à la construction d'une patinoire obligent des étapes. Tout l'été et une bonne partie de l'automne seront nécessaires pour la vérification afin que le Conseil administratif puisse présenter un crédit d'étude au Conseil municipal. Les matériaux et l'utilisation des corps de métier seront pris en compte sur la base des projets rentrés.

Un crédit d'étude pour la réalisation est nécessaire avec peut-être 5-6 mois d'attente; à ce jour, le Conseil administratif ne peut pas avancer de date et il suivra une décision démocratique prise par le Conseil municipal.

Un commissaire rappelle que la population a remis une pétition de 1'200 signatures et que la demande correspond à un besoin. La patinoire a assez longtemps été prise en otage. Un crédit d'étude de CHF 920'000.- a déjà été voté et un nouveau crédit d'étude contrairement à ce qu'a dit M. Ducrot n'a pas lieu d'être. Le crédit de construction suivra directement.

S'en suit un chassé-croisé de questions-réponses entre pétitionnaires et commissaires.

L'intervention virulente d'un néophyte en la matière qui réplique "que si ce sport est trop cher il vaudrait mieux s'abstenir et jouer au judo", fait monter le ton.

Le président de la commission rappelle qu'une délibération a été déposée par la commission des sports il y a 10 ans pour que la 5^{ème} étape se fasse. Il est désolé si ce projet n'a pas abouti. Si la volonté politique est d'aller de l'avant aujourd'hui c'est que le quorum est atteint; les choses pourront se faire rapidement. Le sport à Meyrin est le plus grand porte-drapeau de la Commune. Puis les pétitionnaires s'étant retirés, le débat se poursuit

Le Conseil administratif milite en faveur de l'intercommunalité et cite quelques clubs qui la pratique, dont le basket. Il a des craintes pour le club de hockey, notamment face à l'attitude de son président, qui fonce sans se poser de réelles questions quant à ses possibilités financières Sa réflexion se porte sur les subventions octroyées par la Commune. La Commune doit-elle changer sa manière de subventionner qui a, jusqu'à présent, toujours été équitable, basée sur les charges du club, le nombre de membres, le nombre de jeunes et la proportion de meyrinois? La commission doit dire si on continue à financer les clubs comme actuellement ou pas, si on couvre le déficit et sur quelle base. L'année passée, CHF 100'000.- ont été mis au budget 2004 pour le sport d'élite, et le Conseil municipal avait décidé qu'une délibération pourrait être votée sur la base des comptes. Il demande si la commission veut se prononcer par rapport au budget ou attendre les comptes.

Un commissaire rétorque qu'il n'est nullement question de subventionnement ce soir, mais d'infrastructure et des demandes spécifiques de ces clubs.

Le président de la commission rappelle que son idée était justement de demander une délibération pour discuter plus longuement des besoins spécifiques des clubs. Il s'oppose à une quelconque discussion sur la gestion comptable ou l'éventuelle modification du subventionnement de la Commune qui n'est pas le sujet de ce soir et propose de voter pour que le Conseil administratif, sur la base des courriers reçus par rapport aux demandes spécifiques, présente une délibération à la prochaine séance.

A la majorité, la commission des sports est favorable à cette proposition.

La séance est levée à 22 h30.

Merci de votre attention!"

M. Tschudi annonce que le Bureau a analysé cette question et propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Devaud déclare que cette pétition est déjà largement plébiscitée puisque aujourd'hui la commission des sports et la commission d'urbanisme ont déjà entériné le projet présenté et dans le courant du mois de septembre il y aura la possibilité d'analyser le projet soumis. Compte tenu du changement de zone de ce terrain, le DAEL ne vas pas, semble-t-il, émettre d'opposition à la réalisation de la patinoire. D'une manière générale, il annonce que la réalisation de cette patinoire sera assez rapide.

Il fait part qu'il n'est pas opposé au renvoi de cette pétition au Conseil administratif compte tenu du fait que tout va dans le sens d'une rapide réalisation.

M. Girardet rappelle que dans le rapport de Mme Girardet, il y a la recommandation votée par la commission demandant au Conseil administratif de présenter une délibération pour répondre au besoin du hockey.

M. Tschudi soumet au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif, ce qui est **ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

M. Ducrot relate qu'il a rencontré, avec le chef du service des sports, le club de hockey. Par rapport à un certain nombre de demandes qui a émané de ce club, il déclare avoir résolu une grande partie de ce qui était possible de résoudre, en l'état, sans générer de frais supplémentaires. De même, il annonce avoir eu un entretien avec M. Hediger concernant les heures de glace.

En ce qui concerne le problème financier, le club de hockey a été rendu attentif à ses responsabilités par rapport à l'évolution du club et une demande de différenciation des comptabilités pour les juniors et pour l'élite lui a été faite. De plus, il souligne que le club de hockey a été informé que c'est sur la base de comptes bien établis qu'une délibération pourra être proposée.

17. Rapport de la commission d'aide au développement (Mme Girardet, DC).
18. Rapport de la commission consultative des Aînés (Mme Zwick-Merchan, Adg).
19. Rapport du Fonds de décoration (Mme Boccard, DC).

M. Tschudi propose de traiter ces trois points lors du prochain Conseil municipal du mois de septembre. Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

* * *

20. Projets de résolutions

Néant.

* * *

21. Projets de motions

Néant.

* * *

22. Propositions individuelles

Néant.

* * *

23. Questions

Mme Bordry fait part de sa question concernant l'aménagement de la rue de la Golette devant l'école et le cycle de la Golette qui coupe cette rue en deux.

"Si le fait d'avoir changé cette rue en impasse est une excellente idée sortie de notre Conseil, la réalisation provisoire est extrêmement dangereuse. Il est en effet possible pour un automobiliste de monter sur le trottoir pour passer. Certains passent même à travers l'esplanade en terre devant le cycle et puis sur le gazon pour rejoindre la rue à la hauteur de la porte de Sinmartin. Cet été le DAEL devrait mettre des aménagements qui devraient empêcher le passage par le préau du cycle, il restera alors le trottoir.

Plusieurs voitures l'empruntent chaque jour et cela relève du miracle qu'aucun accident ne s'est encore produit. Lorsque des élèves sortent de derrière les palissades venant du Jardin des disparus, lieu de refuge, ils arrivent naturellement sur le trottoir sans se douter qu'ils risquent de se faire écraser.

Comme c'est la commune de Meyrin qui a mis en place ces aménagements qui permettent un passage illicite, elle porterait une responsabilité morale en cas d'accident grave.

Il devrait être possible de mettre des plots provisoires supplémentaires pour empêcher tout passage de véhicule et garantir la sécurité des enfants. Il est regrettable de devoir en venir là, mais les incivilités ne sont pas, de loin, du ressort des jeunes uniquement. Le Conseil administratif est-il prêt à prendre des mesures très rapidement?"

M. Sansonnens répond qu'une étude va être lancée, le Conseil administratif a d'ores et déjà choisi les personnes qui participeront à un appel d'offres pour l'étude sur la réalisation de la place de la Golette.

De plus, **Mme Bordry** soulève le problème de circulation sur les rues des Arbères et Perrault-de-Jotemps qui sont normalement réservées aux riverains et aux machines agricoles et qui sont aussi utilisées par de nombreux promeneurs. Malheureusement elle a pu constater que ces rues sont également empruntées par de nombreux automobilistes qui les utilisent comme raccourcis. Elle demande s'il est possible de fermer à la circulation, éventuellement par des plots électriques, ou d'effectuer des contrôles plus assidus, car la sécurité des promeneurs est menacée.

M. Ducrot répond que ses services sont au courant de cette circulation de véhicules et que des contrôles sont programmés sur ce chemin. Il ajoute qu'actuellement, en raison de l'ouverture de la piscine, l'avenue Louis-Rendu sera fermée de même que l'accès aux chemins précités. Cependant, se sont les riverains qui se plaignent des barrières mises en place empêchant le passage.

M. Hulliger s'enquiert de l'assainissement de l'aéroport, car au quartier de La Citadelle certains habitants ont perçu, dans leurs toilettes, certaines odeurs de kérosène qui leur ont fait renoncer à la cigarette dans ces lieux. Il demande si des liens ont été faits suite à ces travaux.

M. Ducrot relate qu'il a eu le veille au soir la commission consultative des nuisances liées à l'aéroport. M. Jobin a accepté, compte tenu des remarques d'un certain nombre de riverains, de venir en septembre ou en octobre à ForuMeyrin pour une conférence publique au sujet des mesures prises par la direction de l'aéroport eu égard à la protection de l'environnement.

M. Sansonnens relate qu'il n'a pas été informé sur des refoulements possibles, mais déclare que la zone côté aéroport n'a pas encore été assainie. De plus, il déclare qu'un projet est en cours pour la construction d'un centre de police pour l'aéroport et celui-ci sera lié à l'assainissement du secteur.

M. Schweizer relate qu'à la sortie du parking de Meyrin-gare, en face du buffet de la gare, il y a un panneau d'information très mal situé. En effet, ce panneau gêne la visibilité lorsque l'on sort du parking sur la rue Adrien-Stoessel.

Il demande s'il est possible de déplacer ce panneau ou de le supprimer, afin d'anticiper un accident routier à cet endroit.

M. Schweizer demande au Conseil administratif la possibilité d'étudier un parcours, style parcours-vita, mais pour les chiens où ceux-ci pourraient s'ébattre et s'amuser avec des obstacles.

M. Schweizer demande l'état d'avancement des travaux pour le terrain de boules.

Concernant le panneau à déplacer en face de Meyrin-gare, **M. Ducrot** promet d'étudier la question. De même que pour le parcours-vita pour chien, il annonce que cette proposition sera étudiée.

Quant à l'avancement des travaux pour le terrain de boules, **M. Sansonnens** déclare que les études sont en cours et les appels d'offre ont été lancés en ce qui concerne les gradins et les équipements nécessaires au football et qu'il en est de même pour les boules.

Mme Despond fait part de sa question comme suit:

"C'est le temps des votations. Le citoyen suisse ne pouvait s'en soustraire vu que les pancartes de tous les partis foisonnent sur la place de Forum.

En bonne citoyenne, mon intention à voter en conscience, en bonne et due forme s'est portée sur toutes les affiches.

Or, quel ne fut mon étonnement, mon scepticisme, ma stupeur et mon indignation de constater qu'un parti avait mis en place en image et en usage la photo du pape Benoit XVI pour la votation du PAC pour l'homosexualité, parmi d'autres affiches. Mais voyons pourquoi pas, tout est bon pour arriver à ses fins.

Il y a les mères porteuses, qui se font payer, les hommes au Danemark qui se font payer le don de paternité pour 40 euros, les enfants cèdent aux phantasmes des pédophiles, le pape mêlé à la sexualité, à la politique alors que la Suisse est un pays laïc.

Mais où va-t-on? La licence permet toutes les déviations ce qui entraîne ni le respect de soi, des autres, des institutions et que sais-je encore?

La licence et le laxisme ne paient pas et doivent avoir un frein. Aussi je voudrais savoir si les conseillers administratifs des communes ont un droit de vue et de veto sur les affiches pour éviter tout débordement d'irrespect et de mauvais goût. Dans le négative, on peut instituer ce processus.

Mon vœu est donc que ce genre de déviance ne se reproduise pas et que les autorités y veillent.

D'ailleurs ces réflexions ne sont pas seulement de mon cru, mais de beaucoup de Meyrinois."

M. Ducrot agrée les propos de Mme Despond et déclare que si un rabbin avait été mis à la place du pape Benoit XVI, une plainte aurait déjà été déposée pour antisémitisme.

Quant à **Mme Boget**, elle répond que les autorités communales ont une autorité à pouvoir faire enlever de la voie publique des affiches qui seraient contraires à la loi ou incitatives à un comportement non conforme.

M. Ballaman désire connaître l'état d'avancement de l'installation des nouveaux micros de la salle du Conseil municipal.

M. Sansonnens déclare que pour le mois de septembre la nouvelle sonorisation sera installée. Il sera vraisemblablement prévu de commencer la prochaine séance du Conseil municipal un peu plus tôt, afin de procéder à une petite formation.

* * *

M. Tschudi clôture la séance en invitant tout le monde à venir partager des grillades au rez-de-chaussée et souhaite d'ores et déjà un bon été à tous.

La séance est levée à 22h35/SD.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 2 septembre 2005.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Didier SCHWEIZER

Pierre-Alain TSCHUDI